



AFRICAN UNION



NEPAD

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

INTÉGRATION DES SOUS-SECTEURS ÉLEVAGE, FORÊTS ET PÊCHES DANS LE PDDAA



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Juin 2006

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur et du Secrétariat du NEPAD. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef
Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques
Division de l'information
FAO
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique à:

copyright@fao.org

Table des matières

Résumé	v
CHAPITRE 1	
Informations générales	1
CHAPITRE 2	
Le programme du NEPAD pour l'agriculture – l'élevage, les forêts et les pêches	
2.1 Interactions des sous-secteurs et contributions au PDDAA	3
2.1.1 L'élevage	3
2.1.2 Les forêts	5
2.1.3 La pêche et l'aquaculture	6
CHAPITRE 3	
Renforcement du rôle de l'élevage	
3.1 Importance de l'élevage dans les économies africaines	9
3.2 Les populations animales par sous-région et zones agro-écologiques	9
3.3 La nécessité d'accroître la production et la productivité du bétail	11
3.4 Contraintes à l'accroissement de la production et à la productivité du bétail	12
3.4.1 Contraintes techniques	12
3.4.2 Contraintes institutionnelles et politiques	12
3.4.3 Contraintes spécifiquement liées aux zones agro-écologiques	14
3.5 Stratégies et domaines prioritaires du développement du sous-secteur de l'élevage	15
3.5.1 Stratégies et priorités par zones agro-écologiques	15
3.5.2 Priorités de la recherche pour la mitigation des contraintes techniques	17
3.6 Estimation des ressources financières	17
CHAPITRE 4	
Intégration du sous-secteur des forêts	
4.1 État actuel des forêts et de la sylviculture africaine	19
4.1.1. Forêts et arbres	19
4.1.2. Production, commerce et consommation des produits forestiers	19
4.1.3. La faune	20
4.2 Services environnementaux des forêts africaines	21
4.2.1. Gestion des bassins versants	21
4.2.2 Arrêt de la désertification	21
4.2.3. Les forêts et la conservation de la diversité biologique	21
4.3 Questions majeures et contraintes	21
4.4 Domaines d'intervention prioritaires	23
4.4.1 Réformes des politiques et des lois et amélioration de la planification dans l'utilisation des sols	23
4.4.2 Renforcement du cadre institutionnel	23
4.4.3 Investissement dans la gestion durable des forêts	23
4.4.4 Amélioration de l'efficacité des industries forestières et d'autres investissements complémentaires	24
4.5 Ressources financières requises	24

CHAPITRE 5

Soutien du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture

5.1 Situation actuelle du sous-secteur halieutique et de l'aquaculture	27
5.1.1. Les activités halieutiques en eaux continentales	28
5.1.2. Les activités halieutiques maritimes	30
5.1.3. L'aquaculture	31
5.2 Les questions principales en matière de développement et de contraintes	32
5.2.1. Production durable des pêches de capture	32
5.2.2. Accélération de la croissance de l'aquaculture	33
5.2.3. Réponse à l'expansion des marchés et aux tendances actuelles	33
5.2.4. Implication des productions à petite échelle pour augmenter la valeur et les bénéfices	33
5.3 Une vision des activités halieutiques et de l'aquaculture en Afrique	34
5.3.1. Les objectifs stratégiques du NEPAD dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	34
5.3.2. Scénarios futurs du sous-secteur des pêches	34
5.3.3. Le rôle du NEPAD dans la mise en oeuvre du programme des pêches	35
5.4 Approches et catégories d'investissements	35
5.5 Les domaines d'investissements prioritaires	35
5.5.1. Compétences humaines et institutionnelles	36
5.5.2. Outils de gestion et mise en oeuvre	36
5.5.3. Augmentation et rendement durable la production	37
5.5.4. Développement et valeur ajoutée	37
5.5.5. Partage des bénéfices	37
5.5.6. Apprentissage et échange des connaissances	37
5.6 Résumé des ressources nécessaires et des types d'investissements	38

TABLEAUX

Tableau A: Total des ressources requises dans les domaines prioritaires du PDDAA, 2002-2015	40
Tableau 1: Part des produits alimentaires d'élevage dans le PIB agricole	41
Tableau 2: L'importance relative des zones agro-écologiques pour l'élevage	41
Tableau 3: Taux de croissance annuelle dans la production de viande, de lait et des oeufs 1993-2003	41
Tableau 4: Estimations du taux de croissance nécessaire pour atteindre l'auto suffisance d'ici 2015	42
Tableau 5: Tendances et projections de la production des billes de bois en 2020	43
Tableau 6: Estimations de la consommation du bois de chauffage en Afrique	43
Tableau 7: Les plus grands producteurs de poisson en Afrique	44
Tableau 8: Les principaux producteurs de pêche maritime en Afrique	44
Tableau 9: Les dix premiers producteurs de poisson en Afrique: statistiques des trois dernières années	45
Tableau 10: Total de la production de l'aquaculture par environnement	45
Tableau 11: Les tendance en valeur de production de l'aquaculture par pays	45
Tableau 12: La balance commerciale étrangère et de la pêche	46
Tableau 13: Contribution de la pêche et des autres produits de l'aquaculture aux objectifs stratégiques du NEPAD	46
Tableau 14: Scénarios futurs du sous-secteur de la pêche	47

Résumé

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été conçu dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pour mettre l'accent sur l'investissement sur trois «piliers» interdépendants susceptibles de faire changer les choses en Afrique: (i) étendre les surfaces sous gestion durable des terres et les systèmes fiables de contrôle de l'eau; (ii) renforcer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales en vue d'améliorer l'accès au marché; et (iii) accroître l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim. En plus des trois piliers susmentionnés, fournir l'appui scientifique nécessaire à la production et la compétitivité à long terme, il existe un quatrième pilier, celui de (iv) la recherche, de la vulgarisation agricoles et de l'adoption des technologies.

Sous le premier pilier relatif à la gestion des terres et aux systèmes de contrôle de l'eau, des efforts importants seront faits pour améliorer la fertilité et la capacité de rétention de l'humidité des sols agricoles, en vue d'accroître rapidement les superficies irriguées, notamment les systèmes de contrôle de l'eau sur une petite échelle. Les besoins d'investissement dans le développement des terres et de l'eau sont estimés à 37 milliards de dollars EU pour la période allant de 2002 à 2015, alors que le fonctionnement et la maintenance nécessiteraient un montant additionnel de 31 milliards de dollars EU. Les investissements seront effectués principalement dans le respect du développement de l'irrigation à petite échelle (14,2 millions d'hectares), l'amélioration et la réhabilitation des systèmes d'irrigation à grande échelle déjà existants (3,6 millions d'hectares) et le développement de nouveaux plans à grande échelle (1,9 millions d'hectares).

En ce qui concerne le deuxième pilier relatif à l'amélioration de l'infrastructure rurale, l'accent sera mis sur l'ensemble des investissements complémentaires en infrastructures rurales, en particulier les routes, le stockage, la transformation et les infrastructures commerciales qui seront nécessaires pour appuyer la croissance anticipée de la production agricole et de l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole. Les investissements ont été estimés à 89 milliards de dollars EU pour l'infrastructure rurale et 2,8 milliards de dollars EU pour le renforcement des capacités commerciales pour améliorer l'accès au marché. Les investissements en infrastructure nécessiteront d'un montant additionnel de 37 milliards de dollars EU pour la suite du fonctionnement et de la maintenance.

Les approches sous le troisième pilier relatif à l'augmentation de l'approvisionnement alimentaire et à la

réduction de la faim incluent: (a) la fourniture de plan de protection sociale et (b) la garantie de la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la production. Augmentation de la productivité des 15 millions de petits cultivateurs par le biais de l'amélioration des technologies, des services et des politiques nécessiterait un investissement d'un montant de 7,5 milliards de dollars EU; les fonds requis pour les cas d'urgence et de dispositifs de sécurité sont estimés à 42 milliards de dollars EU.

Les plans d'action sous le quatrième pilier relatifs au maintien des gains de productivité incluent: (a) l'accroissement des investissements dans le domaine de la recherche et du développement de la technologie; (b) l'accroissement de la part de financement du secteur privé en matière de recherche agricole; et (c) procéder aux réformes institutionnelles et financières en vue d'une meilleure recherche durable. Un investissement d'un montant total de 4,6 milliards de dollars EU serait requis pour ce pilier.

Ce document d'accompagnement du PDDAA permet d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer la productivité du bétail et d'accroître la production de viande et de lait directement à travers trois principaux systèmes qui sont: (a) les systèmes mixtes agriculture élevage (b) les systèmes pastoraux et (c) les systèmes de commerce intensifs. Une attention particulière est accordée au renforcement des politiques cohérentes et des capacités des institutions en vue de la mise en œuvre. La recherche liée à l'élevage sera essentiellement basée sur l'approvisionnement en aliments, la santé des animaux et l'amélioration génétique. Le montant total de l'investissement est estimé à 21,2 milliards de dollars EU pour la période allant de 2004 à 2015, montant pour lequel 5,3 milliards de dollars EU seront utilisés pour la politique et le développement des cadres stratégiques et institutionnels et 15,9 milliards de dollars EU pour le développement de l'infrastructure d'élevage.

Les principaux domaines d'intervention dans le sous-secteur de la forêt comprennent: (a) les réformes politiques et juridiques ainsi que la planification pour une meilleure utilisation des terres (2,5 milliards de dollars EU); (b) le renforcement du cadre institutionnel (9,9 milliards de dollars EU); (c) la gestion durable des forêts pour augmenter l'approvisionnement en biens et services (25,6 milliards de dollars EU) et (d) les investissements complémentaires en vue du développement des industries et le soutien des infrastructures (9 milliards de dollars EU). On a identifié les domaines prioritaires spécifiques d'action sous chacun des axes susmentionnés. Une évaluation préliminaire des

besoins en ressources fournit une estimation d'un investissement d'environ 47 milliards de dollars EU pour la période allant de 2004 à 2015.

Les investissements prioritaires dans la pêche et l'aquaculture seront entrepris dans les domaines stratégiques suivants: (i) le cadre de politique et institutionnel en matière de pêche; (ii) l'amélioration de l'équipement et de l'infrastructure de pêche; et (iii) le développement d'une aquaculture commerciale dynamique. Au cours de la période de 2004 à 2015, les ressources totales requises s'élèvent à 35,3 milliards de dollars EU pour lesquels 11,3 milliards serviront à maintenir et à accroître la production, 7,4 milliards de dollars EU pour le développement et la plus value, 4,9 milliards pour la gestion et la mise en œuvre, et 5,9 milliards pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'apprentissage et l'échange des connaissances.

Afin d'inciter la croissance requise dans le secteur agricole, une estimation des besoins en ressources financières

s'élève à 355 milliards de dollars EU pour la période allant de 2004 à 2015 (voir Tableau 1). Les investissements dans les principales activités sous ces quatre «piliers» s'élèveraient à 250 milliards de dollars EU (71 pour cent du total). Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, les investissements annuels dans les sous-secteurs de l'élevage, des forêts et de la pêche seraient respectivement d'un montant d'environ 1,8 milliards de dollars EU, 3,9 milliards et 2,9 milliards, déterminant les besoins en ressources des domaines prioritaires du PDDAA à 103 milliards de dollars EU, soit 29 pour cent du total. Ces chiffres présentent uniquement l'ordre de magnitude et l'estimation des coûts sera faite au fur et à mesure que les différents projets et programmes seront élaborés aux niveaux national et régional. Il est indiqué qu'au moins 50 pour cent des besoins en ressources viendraient des sources africaines, y compris des gouvernements, des organisations de la société civile, du secteur privé, des organisations d'agriculteurs, etc.

CHAPITRE

Informations générales

Sous l'égide du NEPAD, les Chefs d'État et de Gouvernements africains ont adopté une vision générale du développement de l'Afrique en vue d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre la sécurité alimentaire et de construire les fondations d'un développement économique durable sur le continent. La vision, en ce qui concerne l'agriculture, est que le continent devrait d'ici à 2015:

- atteindre la sécurité alimentaire à la fois en termes de disponibilités et de coûts, et assurer l'accès des pauvres à une alimentation et une nutrition adéquates;
- améliorer la productivité agricole afin de réaliser un taux de croissance annuel d'au moins 6 pour cent en dédiant une attention particulière aux petits agriculteurs et aux femmes;
- développer des marchés agricoles dynamiques entre les nations et les régions;
- effectuer l'intégration des agriculteurs dans l'économie de marché ce qui suppose, notamment un meilleur accès aux marchés, avec l'Afrique devenant un exportateur de produits agricoles;
- parvenir à une distribution plus équitable des richesses;
- devenir un acteur stratégique dans la science agricole et la technologie de développement;
- pratiquer des méthodes environnementales de production saine et développer une culture de gestion soutenue des ressources naturelles de base.

Le PDDAA du NEPAD, fait la promotion des interventions qui répondent le mieux à la situation de crise largement reconnue de l'agriculture en Afrique: (i) étendre la zone de gestion durable des terres et les systèmes fiables de contrôle de l'eau; (ii) améliorer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour un meilleur accès au marché; et (iii) augmenter l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim; (iv) recherche agricole, diffusion et adoption de la technologie.

En juin 2002, les Ministres africains en charge de l'agriculture ont déclaré précisément qu'ils souhaitent que « les sous-secteurs des pêches, de l'élevage et des forêts soient mis en exergue dans les efforts du NEPAD » à leur réunion au siège de la FAO à Rome. Cette requête a été réitérée lors de la réunion de juin 2003 des Ministres africains en charge de l'agriculture tenue à Maputo au Mozambique. Le Comité directeur du NEPAD a par la suite demandé à la FAO de participer à la préparation de ces éléments pour insertion. Une action a été entreprise pour préparer ces trois documents séparés relatifs aux sous-secteurs de l'élevage, des forêts et des pêches et plus tard assemblés en un document d'accompagnement destiné au PDDAA.

La préparation de ce document d'accompagnement s'est appuyée sur les premiers brouillons des documents relatifs aux sous-secteurs de l'élevage, des forêts et des pêches. La révision de ces documents a bénéficié des contributions reçues des experts africains (individus et



Systèmes d'irrigation en Tanzanie, G. Femke



Agriculture et élevage de canards, FAO

institutions), notamment la réunion de la Commission africaine des forêts et de la faune (Accra, du 16 au 21 février 2004), la Conférence régionale africaine,

(Johannesburg, du 1 au 5 mars 2004), le Comité directeur du NEPAD ainsi que d'autres fora et réunions.

2 CHAPITRE

Le programme du NEPAD pour l'agriculture – l'élevage, les forêts et les pêches

2.1 Interactions des sous-secteurs et contributions au PDDAA

Les sous-secteurs de l'élevage, des forêts et des pêches représentent ensemble, environ un tiers de la Production nationale brute (PNB) de l'agriculture en Afrique, dont la majeure partie est générée par le sous-secteur de l'élevage. La contribution des trois sous-secteurs à l'agriculture durable est importante aussi bien dans le domaine économique qu'environnemental. L'élevage recycle les aliments de l'exploitation agricole, génère des produits de la terre inadaptés à la production agricole durable et fournit la force de traction animale pour le labour et le transport. Les arbres sont utilisés pour protéger les récoltes de la destruction des vents, et les forêts jouent un rôle clé dans la production agricole durable y compris la production animale et dans certains cas les pêches. L'agroforesterie qui est un système agricole combinant les arbres, les productions végétales et l'élevage permet aux agriculteurs de diversifier la production agricole et de valoriser les terres dégradées.

Plus de 50 pour cent de la terre arable africaine est cultivée sous forme de fermage mixte (récoltes/élevage), de systèmes d'exploitation agropastoraux et pastoraux, de systèmes d'exploitation agricole, basés sur la forêt ou encore sur la pêche côtière artisanale¹. En l'absence d'un vaste changement technologique au cours des dernières

décennies, la croissance rapide de la population a conduit à l'expansion de la terre cultivée. Ce qui a entraîné principalement la conversion de larges zones de forêts, des régions marécageuses, des fonds de vallée de rivière, et de la savane, en terres agricoles. Les bonnes terres de pâturage diminuent car les régions les plus productives sont converties en terre cultivée. La mobilité des troupeaux des bergers est d'autant plus réduite que les colons cultivent de plus en plus dans les vallées destinées au préalable au pâturage pendant la migration de la saison sèche.

Le défi d'élaborer des programmes de développement agricole en Afrique est la grande variation dans la situation des sous-régions et des pays. Des interventions spécifiques doivent reconnaître, par conséquent, comme minima les ressources de base disponibles y compris le climat, les sols, l'eau et la topographie, le modèle agricole dominant et les activités ménagères, notamment les cultures agricoles, l'élevage, les arbres et la pêche. Pour promouvoir la croissance dans les régions à forte densité de population, la productivité de la terre et la diversification des entreprises seront importantes tandis que dans les régions à faible potentiel et à faible densité; les technologies renforçant la productivité du travail sont requises.

2.1.1 L'élevage

Le sous-secteur de l'élevage fournit une large proportion de la valeur ajoutée agricole, près d'un tiers et, dans certains pays, plus de la moitié. Près de 60 pour cent de la valeur des



Production du manioc pour l'alimentation animale, S. Haggblad



Élevage de poulets de chair, FAO

¹ Farming Systems and Poverty, FAO, 2001

produits comestibles de l'élevage sont générés par le bétail (viande et lait). Les moutons et les chèvres (viande et lait) et la volaille (viande et œufs) contribuent chacun pour près de 20 pour cent. Les porcs sont d'une importance moindre. Les produits de l'élevage sont distribués inégalement sur le continent. La région montagneuse d'Afrique de l'Est –relativement libérée de la mouche tsé-tsé – compte près de la moitié de tout le bétail et plus d'un tiers des moutons. Cette région compte également 40 pour cent de chèvres et 13 pour cent de volaille. Le Nord représente 35 pour cent de toute la volaille. A côté des forêts, l'élevage est le secteur qui utilise le plus la terre, directement comme pâturages et indirectement à travers la production fourragère et d'autres produits alimentaires. L'élevage peut être étroitement intégré dans les systèmes d'exploitation agricole mixte en tant que consommateur de sous produits et sources de fertilisants organiques. Les animaux de l'exploitation sont un élément important dans le recyclage de ressources. Les animaux de trait représentent une étape importante vers l'intensification agricole et à travers la disponibilité des services de transport et de l'orientation des marchés.

L'élevage est en majorité conservée dans les systèmes traditionnels pastoraux et agropastoraux et dans les systèmes mixtes (récoltes/élevage). Dans les systèmes de fermage mixtes, céréales/racines qui représentent près de 20 pour cent de la terre cultivée dans la région sèche humide d'Afrique subsaharienne, le bétail est nombreux - près de 40 millions de têtes. Bien que les céréales tels que le maïs, le sorgho et le mil soient répandus où il y a absence de traction animale, des racines telles que l'igname et le manioc y poussent. Dans les exploitations mixtes de maïs d'Afrique Orientale et Australe qui représentent près de 19 pour cent de la terre cultivée en Afrique subsaharienne, l'aliment principal est le maïs et les ressources principales qui génèrent de l'argent sont le bétail, les petits ruminants, le tabac, le café et le coton. Près de 36 millions de têtes



Labour avec un couple de bœufs, une vieille tradition du travail des sols, Nord du Cameroun, M. Havard



Élevage moderne de poulets de chair en Tanzanie, N. Ndebele

de bétail sont destinées au labour, à la reproduction, à la production du lait et au fumier.

Les statistiques de la production des ruminants dans les systèmes traditionnels d'Afrique subsaharienne indiquent généralement de faibles performances. La mortalité moyenne du bétail est élevée (22 pour cent), les taux de vêlage sont faibles (60 pour cent) et la production du lait par lactation est d'environ 250 kilos. Les moutons et les chèvres ont tendance à être plus fertiles et prolifiques, mais la mortalité est élevée dans tous les groupes d'âge. Les contraintes majeures sont le manque d'approvisionnement en nourriture, la prévalence des maladies et le potentiel génétique faible. Les systèmes pastoraux et, de plus en plus, les systèmes agropastoraux deviendront plus bénéfiques à travers des investissements stratégiques tels que proposés par le pilier PDDAA sur l'amélioration des infrastructures rurales. La mise sur pied des marchés de bétail bien répartis et accessibles et des abattoirs stratégiquement placés sont essentiels pour assurer que les propriétaires de bétail bénéficient eux-mêmes de la valeur ajoutée de leur bétail. Des soins vétérinaires accessibles ainsi que des équipements de vaccination et de quarantaine amélioreront la santé et la productivité des animaux et permettront également la certification des animaux et de la viande pour l'exportation.

Les indicateurs de performance des systèmes non traditionnels qui incluent l'exploitation de ranch, les petits exploitants, les systèmes commerciaux périurbains et la production intensive dans les systèmes irrigués sont très élevés, ce qui suppose qu'il y a suffisamment de profits acquis à travers une nutrition améliorée et des programmes de gestion et de santé. Les taux de croissance actuels du bétail ne suffisent pas à garder le rythme avec la croissance démographique. Avec l'augmentation prévue, la population d'Afrique du niveau actuel de 832 millions passera à près de 1,1 milliard d'ici à l'an 2015, la production totale devrait augmenter de plus de 4 pour cent par an.



Arbres de fièvre, W. M. Ciesla

2.1.2 Les forêts

La région forestière d'Afrique qui représente environ 1/5 de la terre du continent est répartie de manière inégale avec le bassin du Congo qui s'est taillé la plus grande part. Des millions de personnes vivent dans la forêt et comprennent des agriculteurs, des chasseurs et des ramasseurs. Les personnes vivant dans et autour de la forêt dépendent d'une grande variété de produits de la forêt pour leur subsistance. Dans les pays riches en forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest, la production du sorbier et des produits du bois représentent une source importante d'emplois et de gains en devises étrangères. En dépit des politiques visant à encourager la valorisation locale, une grande proportion de bois continue à être exportée non traitée. Dans l'exploitation située dans la forêt et qu'on retrouve dans les régions de forêt humide, les agriculteurs pratiquent l'alternance cultures/jachères, en valorisant de nouvelles friches de la forêt chaque année, la cultivant pour trois ou cinq ans et l'abandonnant ensuite à la jachère.

En dehors de la production du bois et des produits non ligneux tels que les gommages, les résines, les plantes médicinales, les fruits et la viande de brousse, il y a de plus en plus une reconnaissance des fonctions environnementales des forêts. Le plus important étant le rôle des forêts et des régions boisées dans la protection des bassins versants et l'arrêt de la dégradation des terres. Dans une grande mesure, les performances futures de l'agriculture dépendront de l'efficacité de la façon de mener les captages d'eau pour l'agriculture. Les défis principaux du sous-secteur de la forêt sont une menace pour ces ressources naturelles de base. Dans les années 90, les régions forestières et les régions boisées du continent ont diminué à un taux annuel d'environ cinq millions d'hectares. La déforestation a été particulièrement rapide dans les pays d'Afrique de l'Ouest. De faibles capacités institutionnelles, notamment le renforcement des lois relatives aux forêts ont souvent encouragé un abattage non durable. Pour bénéficier de tous les profits générés par les forêts tropicales et humides,

des efforts importants doivent être faits particulièrement dans le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux, ainsi qu'un accroissement des investissements en vue d'améliorer la transformation du bois.

Dans le cadre de la vision générale du NEPAD, la sylviculture a pour objectif de maximiser la contribution des forêts et des arbres pour le bien être économique, social et environnemental des peuples d'Afrique prenant en compte la multiplicité des fonctions des forêts. En vue de soutenir le pilier PDDAA sur l'extension des superficies sous gestion durable de la terre, la sylviculture va particulièrement relancer la productivité agricole à travers la protection des bassins versants, l'arrêt de la dégradation de la terre et la désertification. Conformément aux Objectifs de développement du millénaire, le sous-secteur des forêts vise à atteindre les objectifs suivants:

- une meilleure gestion des forêts et des arbres comme faisant partie intégrante de l'utilisation de la terre pour renforcer la productivité agricole à travers l'amélioration des bassins versants;
- un accroissement de la production du bois de chauffe sur une base durable et un usage efficace;
- une augmentation de la contribution de l'emploi et des revenus générés en particulier à travers l'investissement dans la valeur ajoutée et la production des produits compétitifs sur les marchés mondiaux;
- un accroissement significatif dans le domaine de la gestion durable des forêts;
- des capacités renforcées de la technologie et de la science des forêts en Afrique en vue de fournir le savoir de base nécessaire à un secteur forestier dynamique.

L'objectif principal est de renforcer la politique et le cadre légal qui pourrait avoir un impact direct et indirect pour le sous-secteur des forêts. Bien qu'un nombre de pays ait engagé des changements dans leurs politiques et leurs lois, la mise en œuvre et la supervision actuelle de



Pisciculteur en train d'alimenter ses poissons en Tanzanie, G. Femke

ces efforts doivent être poursuivies vigoureusement. Plus particulièrement, il est nécessaire de considérer les rapports intersectoriels et d'examiner l'impact des politiques dans d'autres secteurs qui affectent les forêts et, vice versa, de corriger toute incohérence.

2.1.3 La pêche et l'aquaculture

L'Afrique produit actuellement quelque sept millions de tonnes de poissons² par an répartis de manière presque égale entre la pêche maritime et la pêche continentale. Le rendement annuel de l'aquaculture atteint un niveau de 0,6 million de tonnes dont le plus important est produit par le Delta du Nil. La pêche et l'aquaculture en Afrique sont caractérisées par la prédominance du secteur à petite échelle. Plus de 90 pour cent de petits exploitants appartiennent à ce secteur aussi bien dans la production, la transformation, et la commercialisation ou encore parmi les prestataires de services. Au cours des deux dernières décennies, le commerce des produits de pêche a augmenté de manière substantielle. Avec des exportations de poissons qui s'élevaient à 2,7 milliards de dollars EU en 2001, le poisson en Afrique est devenu un produit majeur d'exportation.

² Comprend toute production aquacole

La pêche continentale en Afrique joue un rôle important dans la vie et la sécurité alimentaire de millions de personnes à travers le continent. Cette pêche génère des emplois et des revenus dans les ménages et fournit en outre une source de protéines animales ainsi que des micronutriments essentiels. Les captures dans la plupart des pêcheries continentales sont déjà arrivées à saturation et plusieurs d'entre elles sont surexploitées. On est également de plus en plus préoccupé par le fait que la pêche continentale en Afrique soit menacée par des changements environnementaux, une pression croissante de l'utilisation de la terre et que les conditions actuelles de gouvernance et de gestion ne puissent pas sauvegarder et accroître les bénéfices pour le développement du sous-secteur.

La pêche côtière et maritime qui représente un peu plus de la moitié de la production en Afrique génère la plus grande partie du commerce d'exportation. La production maritime est concentrée le long de la côte ouest du continent. Une grande partie – 25 à 30 pour cent de la pêche maritime totale – n'est pas faite sur le continent, et on se préoccupe de plus en plus de la valeur des opportunités perdues dans le développement commercial et en terme de revenus pour les pays africains. Depuis les années 90, des signes de surexploitation étaient devenus



Marché aux poissons: la perche du Nil au Kenya, S. Heck

plus évidents, notamment dans le déclin des stocks des produits de pêche, la surcapacité des flottes au-delà du rendement économique, l'accroissement des conflits entre les flottes et un environnement marin et côtier détérioré.

En ce qui concerne la pêche de capture en général, il y a une reconnaissance croissante de l'amélioration des systèmes de gouvernance relatifs aux ressources des pêches et une meilleure gestion des ressources de base desquelles ils dépendent pour une utilisation soutenue; tandis que les investissements particulièrement ciblés en infrastructures, en transformation et en commercialisation comme stipulés par le pilier PDDAA par rapport à l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce, peuvent accroître davantage la valeur des ressources dans les économies locales, nationales et régionales.

La production de l'aquaculture a augmenté de 100 milles tonnes de 1994 à 520 mille tonnes en 2003. La plus grande part des produits continue d'être générée par l'Égypte (86 pour cent) suivi par le Nigeria (6 pour cent) et Madagascar (2 pour cent). Dans la plupart des pays, les rendements demeurent faibles, les opérateurs économiques doivent

encore développer de nombreux secteurs d'activités et les producteurs sont peu nombreux, avec une faible capacité organisationnelle.

Le NEPAD reconnaît le rôle de la pêche aussi bien dans les eaux continentales que dans la mer pour le développement économique régional, la sécurité alimentaire ainsi que davantage d'opportunités pour le développement de l'aquaculture. La pêche et l'aquaculture sont étroitement liées aux autres sous-secteurs. Au niveau des ressources, cela implique l'intégration de la gestion des eaux et la planification de l'utilisation de la terre aussi bien dans les zones côtières que dans les bassins des rivières. La valeur particulière du sous-secteur repose sur le cadre principal de l'environnement aquatique et de l'économie et les chaînes d'approvisionnement en nourriture dépendent du sous-secteur. Ces dernières représentent une part vitale de la totalité des ressources naturelles de base de l'Afrique, l'économie rurale, le commerce et la sécurité alimentaire. Le sous-secteur de la pêche fait à cet effet des contributions conformes aux objectifs majeurs du PDDAA et aux autres programmes du NEPAD.

3

CHAPITRE

Renforcement du rôle de l'élevage

3.1 Importance de l'élevage dans les économies africaines

L'élevage contribue de manière significative au PNB agricole en Afrique. On estime que les produits alimentaires dérivés de l'élevage (viande, lait et œufs) ont contribué à eux seuls pour environ 30 pour cent du PNB du produit agricole en 2003 (voir Tableau 1). Cette estimation n'inclut pas les produits de l'élevage non alimentaires tels que la force de traction et l'engrais qui améliorent la productivité des récoltes et ne tiennent pas compte des contributions intangibles de l'élevage aux communautés rurales à travers la réduction des risques et l'accumulation des richesses (Encadré 1). Environ 10 pour cent de la population d'Afrique subsaharienne dépend principalement de l'élevage tandis que 58 pour cent dépend au moins partiellement de l'élevage. En 1999, l'élevage était estimé à environ 53 pour cent du rendement agricole en Afrique subsaharienne avec la terre qui représentait à peu près 42 pour cent¹.

Près de 60 pour cent de la valeur des produits de l'élevage comestibles, est générée par le bétail sous forme de viande et de lait tandis que les petits ruminants (viande et lait) et la volaille (viande et œufs) génèrent environ 20 pour cent chacun. Sur le continent dans l'ensemble, les porcs jouent un rôle mineur dans la production de nour-

riture. La viande, le lait et les œufs constituent environ 65 pour cent dont 27 et 8 pour cent respectivement de la valeur des produits comestibles d'élevage.

L'élevage contribue de manière significative à la production de nourriture et à la nutrition. Les animaux sont une source majeure de nourriture particulièrement constitués de protéines de grandes qualités, de minéraux, de vitamines et de micro-aliments pour la majorité des peuples d'Afrique. On estime que la viande, le lait et les œufs fournissent près d'un cinquième des protéines des régimes africains. Les animaux ont également des impacts indirects sur la nutrition humaine et jouent un rôle majeure dans l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique car les revenus en espèces obtenus de la vente des animaux sont régulièrement utilisés pour acheter de la nourriture qui ne provient pas de l'élevage et contribuent à l'agriculture.

3.2 Les populations animales par sous-région et zones agro-écologiques

En 2003, la population animale africaine était estimée à 231 millions de bétail, 244 millions de moutons, 223 millions de chèvres et 22 millions de porcs distribués de manière inégale à travers le continent. La majorité de la population animale se trouve dans les sous-régions de l'est, de l'ouest et du nord. Près de la moitié de tout le bétail, plus d'un tiers de tous les moutons et 40 pour cent des chèvres se trouvent dans la région d'Afrique de l'Est. La sous-région du Nord représente 35 pour cent de toute la volaille tandis que la sous-région de l'Ouest compte environ 35 pour cent de la population de chèvres. Les populations animales dans les sous-régions d'Afrique centrale et du Sud sont très faibles, notamment à cause des conditions climatiques et du niveau élevé des maladies. Les grands pays producteurs de bétail (avec une population dépassant 10 millions de têtes chacun) sont l'Éthiopie, le Nigeria, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie et l'Afrique du Sud. Comme partout ailleurs, le bétail est conservé dans des systèmes différents, chaque système avec ses exigences en ressources différentes, des contraintes différentes et des potentiels de croissance différents. Les systèmes ont des objectifs différents, des niveaux de productivités variées et diffèrent dans leurs contributions relatives à la production totale des produits de

¹ Oxford Policy Management (2003), *Agricultural and Rural Enterprise in Africa: Is there an Investment Gap?*



Vache laitière, www.codeart.org

ENCADRE 1 Importance de l'élevage

- Le bétail est souvent la source la plus importante de revenus en espèces des ménages pauvres. Les ruminants fournissent la viande et la volaille et de manière régulière les œufs en petite quantité, facilement disponibles.
- L'élevage recourt à des aliments à usages alternatifs en vue de produire des aliments très nutritifs pour les hommes en petite quantité mais de manière régulière. Ces aliments sont particulièrement importants pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.
- L'élevage est l'un des seuls biens que les ménages pauvres possèdent pour maintenir la survie des familles en temps de crise. Les avoirs générés par l'élevage peuvent être accumulés pendant les périodes favorables et vendus dès que nécessaire par exemple pour payer les frais de scolarité ou acheter des médicaments. Le bétail constitue en même temps un produit contre l'inflation et un produit d'investissement.
- L'élevage est au centre des systèmes agricoles des pauvres, fournissant la puissance de traction et de l'engrais -souvent quand l'achat des substituts est impossible. La puissance de traction animale multiplie la production des récoltes dans les systèmes d'exploitation. L'utilisation de l'engrais est une méthode efficace et soutenue pour maintenir la qualité du sol et la rétention de l'eau.
- L'élevage permet aux pauvres d'obtenir des bénéfices propres aux ressources de propriété commune qui ne nécessitent pas d'avoirs privés.
- L'élevage est souvent au centre des grands événements sociaux et des cérémonies. Dans bon nombre de sociétés africaines, le bétail constitue la base de soutien des systèmes sociaux traditionnels et fait partie intégrante du mode de vie africain.
- L'élevage fournit une série d'autres bénéfices tels que les produits issus de la tannerie, le carburant pour la cuisson et un transport approprié pour l'eau, les biens et les hommes

l'élevage. Deux groupes de systèmes d'élevage existent en Afrique, notamment les systèmes traditionnels et non traditionnels. Le premier système comprend: (i) des systèmes pastoraux et agropastoraux; et (ii) des systèmes mixtes dans les zones semi-arides, non humides et humides. Les systèmes non traditionnels comprennent: (i) l'élevage (viande

et lait); (ii) les petits exploitants et les systèmes commerciaux périurbains; et (iii) une production de bétail intensive dans les systèmes irrigués, particulièrement en Afrique du Nord. A l'exception peut-être de la volaille, la grande majorité de l'élevage en Afrique est conservée dans les systèmes de production traditionnels. Les systèmes pastoraux sont communément situés dans les zones arides et semi-arides qui sont inappropriées pour la production agricole végétale. Le pastoralisme nomadisant et transhumant est pratiqué là où la pluviométrie est de moins de 400 mm par an. Ceux qui pratiquent l'élevage agropastoral vivent dans les zones au niveau de pluviométrie plus élevé; entre 400 et 600 mm par an. Ils sont impliqués dans des activités agricoles et gardent en même temps le bétail. Ils dépendent en grande partie des revenus et de la nourriture issue de l'élevage mais les récoltes contribuent grandement à la vie des ménages.

Avec les systèmes mixtes, l'agriculture pluviale tend à devenir la source majeure des revenus des ménages. L'élevage est généralement intégral à l'importance biophysique et économique des modèles de culture, fournissant à la fois des produits et consommant des ressources. L'élevage fournit une force de traction, la fumure et les transports et en retour dépend largement des plantes comme source de nourriture. Les systèmes mixtes des montagnes sont concentrés en Afrique de l'Est et correspondent particulièrement à la production laitière. Le sol est de qualité comparativement bonne, un climat plus adapté au fourrage et à la production des grains, une petite concentration des vecteurs de maladies (par exemple, mouche tsé-tsé) on trouve une forte densité de population humaine que soutient une production florissante de l'élevage dans ces zones.

Les systèmes non traditionnels sont orientés commercialement et incluent des systèmes d'élevage, les petits exploitants et les systèmes laitiers périurbains. Les systèmes d'exploitation de ranch se retrouvent dans toutes



Chameaux utilisés comme moyen de transport: un usage séculaire dans le Sahel, Niger

les zones agro-écologiques mais sont plus communs dans les zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Est et du Sud. Les systèmes journaliers des petits exploitants sont bien développés sur les montagnes du Kenya et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est tandis que les systèmes laitiers périurbains se retrouvent à travers toute l'Afrique.

Les conditions agro-écologiques sont l'un des facteurs déterminant des caractéristiques de la production d'élevage en terme d'espèce, de reproduction, du niveau des stocks, du niveau des maladies, de productivité individuelle etc. Elles déterminent la répartition du bétail, des moutons et des chèvres. Les estimations de l'importance relative de l'élevage dans les zones agro-écologiques et l'importance relative des principales zones agro-écologiques pour l'approvisionnement en produits d'élevage sont fournies au Tableau 2.

Plus de la moitié de l'élevage africain est concentrée dans les zones arides (y compris les déserts) et semi-arides. Les espèces dominantes en nombre dans la zone aride sont les moutons et les chèvres suivis par le gros bétail. Bien que la faible pluviométrie des régions de la zone semi-aride (500 à 750 mm de pluies par an) corresponde plus au pâturage, la production de l'élevage dans cette zone est généralement un composant des systèmes mixtes des petits exploitants agro-éleveurs. Le bétail est l'espèce dominante dans la zone semi-aride (environ 32 pour cent de tout le bétail) suivi par les moutons et les chèvres. Dans la zone semi humide, la production du bétail est entreprise dans les systèmes mixtes, culture-élevage. Ici encore le bétail est l'espèce dominante suivi des moutons et des chèvres.

En dépit du grand potentiel de production alimentaire de l'élevage en zones humides, ce dernier n'est pas une activité économique importante à cause des graves contraintes que sont les maladies, particulièrement la prédominance de la trypanosomiase. Moins de 10 pour cent de tout le cheptel d'Afrique se trouvent dans cette zone bien qu'elle constitue environ 20 pour cent de toute la terre du continent.

Bien que les montagnes représentent moins de 5 pour cent de la terre d'Afrique, elles représentent environ 20 pour cent de tout le bétail. Les montagnes ont la densité la plus élevée de la région en terme d'hommes et d'animaux. Le bétail est gardé généralement dans les exploitations de petits exploitants agro-éleveurs et le bétail est important pour la fourniture de la force de traction ainsi que pour la production de lait comme on peut le voir dans le partage disproportionné du lait (plus de 20 pour cent) qui est produit dans les montagnes.

3.3 La nécessité d'accroître la production et la productivité du bétail

La population humaine africaine s'est accrue à un taux moyen de 27 pour cent ces vingt dernières années, et a atteint 796 millions en 2000 et est actuellement estimée à

près de 832 millions. Les prévisions indiquent que la population africaine passera à environ 1,1 milliard d'ici à l'an 2015. La population urbaine s'est accrue à un taux moyen élevé d'environ 4,2 pour cent ces vingt dernières années et est estimée à près de 490 millions d'ici à l'an 2015 (approximativement 45 pour cent de la population totale) vivra dans les cités et les grandes villes. Cette urbanisation rapide amplifiera davantage encore la croissance en terme de nourriture générée par l'élevage car la population urbaine a généralement des revenus plus élevés que celle qui vit dans les zones rurales.

Malgré la demande croissante des produits d'élevage, les taux de croissance annuels de production au cours de la dernière décennie ont varié à travers les sous-régions. L'Afrique du Nord est la seule sous-région où la croissance de la production a dépassé la croissance de la population (voir Tableau 3). L'Afrique de l'Est a connu une croissance relativement bonne dans la production du lait alors que les taux de croissance de la production d'élevage en Afrique Centrale et Australe sont largement en deçà des taux de croissance de la population (exception faite de la production de la volaille en Afrique du Sud).

En Afrique subsaharienne dans son ensemble, le taux actuel de croissance annuel du bétail, des moutons et des chèvres a été respectivement estimé à 1,4 pour cent, 2,5 pour cent et 4,3 pour cent tandis que les taux de croissance annuel de production étaient seulement de 2,0 pour cent, 1,9 pour cent et 2,4 pour cent pour la viande, le lait et les œufs². Les méthodes de production en Afrique subsaharienne sont actuellement moins dépendantes d'une croissance coûteuse par rapport à la promotion des données tels que la nourriture, les machines agricoles et le logement. La production moyenne par animal est relativement faible et le poids moyen des carcasses est de seulement 129 kilos, 13,2 kilos, 11,8 kilos et 48,2 kilos pour le bétail, les moutons, les chèvres et les porcs respectivement tandis que la production du lait par lactation est de 341 kilos. Par comparaison, la production moyenne par animal pour tous les pays en développement est de 162 kilos, 14,9 kilos, 12,1 kilos, et 72,8 kilos pour le bétail, les moutons, les chèvres et les porcs respectivement tandis que la production de lait par lactation est de 994 kilos.

Dans l'ensemble, la production de bétail et la productivité croissante n'ont pas suffi à répondre aux exigences de l'accroissement des populations. Ceci a conduit à des niveaux croissants d'importation des produits d'élevage en Afrique dont la valeur actuelle s'élève à près de 2,3 milliards de dollars EU par an et augmentera encore. Afin de suivre la croissance de la population humaine et d'éviter ainsi

² FAO (2002). *Cattle and Small Ruminants Production Systems in Sub-Saharan Africa: A Systematic Review*. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy.

un déclin dans les taux d'autosuffisance et la hausse des factures d'importation, le rendement des produits d'élevage en Afrique devrait augmenter d'au moins 2,7 pour cent par an. Conformément aux prévisions de la FAO³ disponibles pour l'Afrique subsaharienne, la production totale de bétail devrait croître à un taux annuel moyen de 4,2 pour cent d'ici l'horizon 2015 pour répondre aux besoins d'accroissement des populations, d'amélioration de la nutrition et d'élimination progressive des importations de nourriture tandis que les taux de croissance pour les composants individuels devraient être de 2,5 pour cent, 4,9 pour cent et 4,4 pour cent par an respectivement pour la production de viande, de lait et d'œufs (Tableau 4).

Si la tendance actuelle de production de bétail demeure inchangée, la production de viande, de lait et d'œufs baissera de manière substantielle par manque de demandes futures et ces pénuries devront être comblées par une augmentation des importations. Les défis sont grands mais peuvent être relevés si des efforts concertés sont faits pour éviter les contraintes majeures auxquelles fait face la production de bétail en Afrique.

3.4 Contraintes à l'accroissement de la production et à la productivité du bétail

Diverses contraintes ont un impact négatif sur la production et la productivité de l'élevage et doivent être surmontées si l'on veut parvenir à une croissance substantielle du sous-secteur. Ces contraintes sont divisées en trois catégories principales⁴: (i) contraintes techniques; (ii) contraintes institutionnelles et politiques et (iii) contraintes spécifiquement liées à la zone agro-écologique.

3.4.1 Contraintes techniques

Approvisionnement en fourrage: ces contraintes existent, particulièrement dans les régions les plus sèches où la quantité de fourrage est souvent insuffisante en comparaison avec le nombre de bétail et là où la disponibilité en nourriture obéit à un modèle saisonnier prononcé. Dans les régions les plus humides, le problème est de nature beaucoup plus qualitative que quantitative; les fourrages étant souvent de moindre qualité avec des composants faibles en protéines et en énergie. Dans les régions aussi bien les plus sèches que les plus humides, les pénuries alimentaires et l'insuffisance en nutriments sont plus aiguës en saison sèche. L'accroissement de la disponibilité en nourriture à faible coût sera le facteur le plus significatif qui déterminera si la croissance annuelle requise de 4.2 pour cent dans la production animale est atteinte.

Toutes les zones agro-écologiques ne sont pas affectées de la même manière. Dans les zones arides et de montagnes, les ressources alimentaires sont presque complètement utilisées. Dans les zones de hautes terres cependant, les opportunités peuvent exister pour que les agriculteurs augmentent leur production à travers l'utilisation accrue des technologies et intrants. A cause de la pression relativement modérée sur les stocks dans la zone semi-aride et le bon potentiel de production de nourriture dans la zone semi humide, il existe dans ces deux zones des opportunités d'expansion modérée des populations animales.

Santé animale. Les maladies animales continuent d'être une contrainte pour la productivité du bétail et le développement agricole. On a estimé que les maladies animales en Afrique subsaharienne ont pour conséquence des pertes annuelles de plus de 4 milliards de dollars EU qui représentent environ un quart de la valeur totale de la production animale. L'impact des maladies animales produit des pertes directes dues à la mortalité et des effets indirects, à cause d'une croissance lente, une fertilité faible, une réduction du rendement du travail due à la morbidité. Selon une récente étude⁵, les maladies qui frappent le plus les petits exploitants de bétail en Afrique subsaharienne sont les parasites ecto et endo, les complications respiratoires, la maladie de Newcastle, la trypanosomiase, la pleuropneumonie bovine contagieuse (CBPP), la Fièvre de la vallée du Rift (RVF), et les maladies liés aux tiques tel la péricarde exsudative infectieuse et la theileriose.

Génétique animale. Un potentiel génétique faible est une contrainte grave, particulièrement pour la production du lait. Toutefois, l'introduction et l'utilisation des stocks importés de races de substitution et des programmes de croisement dont le but est d'accroître plus rapidement la productivité en lait et en viande, n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. Dans les pays tropicaux, les races indigènes sont souvent plus résistantes aux maladies, supportent mieux la chaleur et ont la capacité d'utiliser de manière efficace une nourriture de moindre qualité. Par conséquent, les sources génétiques de résistance ou de tolérance aux maladies et aux nuisibles, et l'adaptation aux climats rigoureux doivent être préservées et combinées avec la capacité de générer un rendement plus élevé de viande et/ou de lait.

3.4.2 Contraintes institutionnelles et politiques

Le sous-secteur de l'élevage a été, dans le passé, sujet aux politiques gouvernementales non favorables, notamment des politiques d'incitation biaisées en direction des

³ FAO (2003). *World Agriculture: Towards 2015/2030*. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy

⁴ Winrock International (1992). *Animal Agriculture in Sub-Saharan Africa*

⁵ ILRI (2002) – *Investing in Animal Health Research to Alleviate Poverty*, a report commissioned by the United Kingdom's Department for International Development (DFID).

consommateurs urbains, une réglementation excessive et une concurrence inéquitable du secteur public. En outre, le sous-secteur a également souffert de précarité dans le fonctionnement des dispositifs institutionnels et par conséquent d'une faible capacité de mise en œuvre des politiques, des réglementations et des normes. Ces contraintes sont examinées ci-dessous.

Préjudice à l'encontre des consommateurs urbains. Les Gouvernements africains ont souvent donné la priorité à l'approvisionnement en produits agricoles à bon prix y

compris la viande et le lait aux consommateurs urbains. Les déséquilibres économiques qui en ont résultés ont contribué à éroder la production locale et par conséquent, ont causé une utilisation inefficace des ressources humaines et financières. On a maintenu les prix bas par plusieurs moyens tels que les politiques des taux de change, les politiques d'importation et les contrôles directs des prix.

Réglementation excessive. Les Gouvernements africains ont souvent été impliqués à travers les entreprises par étatiques dans des activités de production, de transformation

ENCADRE 2

Le cas des changements institutionnels et des politiques du secteur de l'élevage

Ces dernières années, la plupart des informations liées aux politiques et aux institutions résultent des efforts dans la recherche des solutions à la pauvreté à travers le développement de l'élevage. Pour le secteur de l'élevage, deux études clés ont été faites et sont arrivées à la conclusion que les solutions technologiques ont un impact limité si elles ne sont pas soutenues par les politiques adaptées et par les cadres institutionnels nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques. En 2003/2004, le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR) de l'Union africaine (UA) a consulté les responsables chargés de l'élaboration des politiques pour évaluer les contraintes des politiques et les contraintes institutionnelles du sous-secteur de l'élevage. L'équipe de l'UA a discuté avec les ministres, les secrétaires permanents, les chefs de départements en charge de l'élevage et une série d'autres parties prenantes. L'une des observations majeures issue de ces consultations était que ces décideurs politiques étaient convaincus de la nécessité urgente de changer les politiques et les institutions afin de soutenir le développement du secteur de l'élevage. Les raisons pour un environnement des politiques relativement sous les standards de l'élevage sont entre autres:

- Une base d'informations du secteur d'élevage faible sur laquelle la prise de décision est effectuée. Un manque d'information de qualité sur le secteur d'élevage en Afrique met l'accent sur l'importance des récoltes avec une reconnaissance faible de la contribution actuelle de l'élevage dans les économies nationales et les ménages dans les zones rurales. Il en résulte que les contributions pour les secteurs de l'élevage aux Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres stratégies de développement sont sous-développées et sous-approvisionnées.

- Les processus d'élaboration des processus étaient axés sur une forte influence gouvernementale et les bonnes pratiques d'élaboration des politiques, qui étaient de plus en plus acceptées à travers des consultations et le travail en réseau, l'évolution dans le temps et pendant le processus actuel de mise en œuvre sont mal comprises.
- Une série de politiques du secteur de l'élevage était simplement des politiques qui n'existaient pas car elles présentaient de nombreuses lacunes.
- La supervision et l'évaluation des politiques et des processus étaient rarement mis en place.
- Les groupes de la société civile qui devaient préconiser le changement étaient faibles et n'étaient pas suffisamment impliqués dans l'élaboration des politiques. Ceci était en partie dû aux frais supplémentaires qu'impliquait leur insertion mais également à la croyance qui voulait que le gouvernement soit à la tête dans l'élaboration des décisions politiques.
- Par ailleurs, les dispositions institutionnelles peu coordonnées en matière d'élaboration et la mise en œuvre des politiques se passent pratiquement à tous les niveaux mais surtout au niveau du gouvernement central. Les causes indirectes étaient généralement liées à la création des structures gouvernementales et des Ministères qui n'avaient aucune considération de l'administration ou de la définition des fonctions clé, et enfin les relations entre le gouvernement et le secteur privé étaient faibles.

¹ – Ashley, S., Holden, S. & Bazeley, P. (1998). Strategies for Improving DFID's Impact on Poverty Reduction: A Review of Best Practice in the Livestock Sector. Département du développement international (DFID). Londres – AU/IBAR 2004 Institutional and Policy Support to the Livestock Subsector in Africa: Regional Overview of a Preliminary Consultation in the Greater Horn of Africa, July 2004. Institutional and Policy Support Team Report, Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA); Directorate of Rural Economy and Agriculture (DREA) Union africaine

et de commercialisation. Cette implication caractérisée par une réglementation excessive et l'esprit de monopole du secteur public a souvent étouffé l'entrepreneuriat privé. De telles pratiques ont été, toutefois, progressivement abandonnées depuis les années 90 avec la disparition des entreprises para-étatiques et l'apparition d'un secteur privé dynamique dans plusieurs pays.

Contraintes institutionnelles. Au cours des dernières décennies, les Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) ont connu des contraintes budgétaires croissantes. La conséquence directe de ces difficultés est que les SNRA qui ne génèrent pas assez de nouvelles technologies pour promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage et les liens avec les services de vulgarisation sont restés limités.

Les contraintes budgétaires et institutionnelles empêchent de fournir des services de vulgarisation efficaces. Les agences de vulgarisation ont été et sont encore plus sensibles aux bureaucraties gouvernementales qu'aux besoins des agriculteurs. Il est souvent difficile de fournir des services d'extension intégrés aux exploitations mixtes d'agro-éleveurs car les agents de vulgarisation dépendent de divers ministères et sont sous l'autorité d'entités administratives différentes.

Les services vétérinaires publics et gouvernementaux ont montré leurs limites dans leur manière de fournir les services de santé animale nécessaire au développement de l'élevage et ceci généralement à cause des problèmes liés au sous-appvisionnement. Cela a entraîné une faible mise en œuvre des programmes de contrôle des maladies et de production des vaccins ainsi que des mesures de contrôle inadéquates face aux épidémies. La faible mise en œuvre des capacités de nombreux services publics d'élevage en Afrique s'est traduite par la décentralisation des services vétérinaires dans un nombre de pays sans mesures adéquates de coordination du contrôle des principales maladies infectieuses.

Alors que la privatisation des services vétérinaires a été considérée comme une option, elle devrait être adaptée aux diverses réalités et besoins des différents pays. Comme le secteur privé est orienté vers le profit, il est clair que seuls les services sélectionnés peuvent être privatisés efficacement. Les Gouvernements demeurent strictement responsables des « biens publics » tels que la recherche et la vulgarisation nationale, la législation et les politiques, le contrôle des maladies, la santé publique, les maladies transfrontalières animales, le contrôle du mouvement du bétail, la qualité du contrôle des ressources et des produits d'élevage.

Commercialisation et transformation. La majorité de la production animale connaît des contraintes d'accès au marché aussi bien pour ses ressources que pour ses produits qui sont essentiellement limités aux marchés locaux et informels. L'accès aux marchés nationaux,

régionaux et internationaux plus vastes est limité à cause d'une mauvaise infrastructure et d'exigences techniques croissantes. L'absence de fonctionnement des équipements de commercialisation et des infrastructures de conservation et de transformation est une contrainte majeure pour le développement du secteur de l'élevage.

Élaboration des politiques et planification. Outre ce qui précède, les départements chargés de l'élevage sont souvent limités par une faible élaboration des politiques, la planification du secteur et la mise en œuvre des capacités résultant des ressources humaines inadéquates, le manque d'informations statistiques précises et détaillées et un pouvoir de négociation faible. Par ailleurs, bien que les problèmes technologiques soient relativement bien compris, il y a un manque de capacité institutionnelle à appliquer des solutions appropriées car les liens institutionnels existants entre les instituts de recherche, les services de vulgarisation et les services vétérinaires sont extrêmement faibles dans plusieurs cas, ce qui se traduit par une élaboration et une mise en œuvre peu accentuée des programmes.

3.4.3 Contraintes spécifiquement liées aux zones agro-écologiques

Zones arides: La vie dans les zones arides est fortement menacée par une sécheresse récurrente et la présence de maladies des animaux. Des risques élevés de production dus aux sécheresses, aux maladies et aux services vétérinaires inadéquats et à la dégradation croissante de l'environnement réduisent considérablement la productivité de l'élevage dans cette zone, ce qui rend les propriétaires de bétail plus vulnérables aux chocs. Le faible potentiel de la terre réduit l'intensification de la production du bétail. Cependant, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'amélioration dans l'utilisation des ressources des zones de pâturages pourrait considérablement augmenter l'utilisation et alléger plusieurs des problèmes que les nouvelles restrictions relatives aux mouvements de pasteurs créent telles que la dégradation des pâturages.

Zones semi-arides. Les contraintes majeures de ces zones comprennent: un taux élevé de population, le déclin de la fertilité du sol, une alimentation inadéquate au cours de la saison sèche, des pénuries d'eau, un manque des services vétérinaires, une mauvaise infrastructure des transports, de transformation et de commercialisation, un mauvais système d'approvisionnement des ressources et un manque de technologie, particulièrement par rapport à l'amélioration du rendement du système intégré agriculture-élevage.

Zones semi-humides. Bien que les opportunités d'expansion du nombre de bétail soient grandes dans cette zone beaucoup plus que dans toute autre, il y a un potentiel de croissance encore plus grand dans la production de viande et de lait à travers l'accroissement de la productivité. Les maladies animales sont la contrainte majeure, en

particulier les maladies liées aux vecteurs et aux parasites (trypanosomiase et maladies liées aux tiques). Bien que les cas de maladies liées à la trypanosomiase soient limités, les pertes sont toujours importantes. La faible fertilité des sols et la baisse de la qualité de la nourriture représentent également l'une des contraintes au développement de l'élevage. L'herbe des pâturages traditionnels est souvent de moindre qualité et les récoltes de la saison sèche sont faibles en protéines. Comme toutes les autres zones, la zone semi humide souffre également des déficits en infrastructures.

Zones humides. En plus de toutes les autres contraintes que connaît la zone semi humide, la zone humide est plus sensible aux maladies des animaux, particulièrement la trypanosomiase qui limite la production des ruminants à des races trypano-tolérantes. Cependant, il y a pénurie de ce stock de bétail. Les perspectives d'accroissement des ruminants dans cette zone sont très limitées mais le potentiel existe pour la production de la volaille et des porcs à condition que l'indisponibilité des aliments concentrés et les mauvaises infrastructures soit surmontée.

Zones de montagnes. Bien que les montagnes représentent la zone agricole la plus intense en Afrique, le potentiel existe d'accroître la production de viande et de lait à travers l'amélioration de la productivité du bétail et un accroissement modeste du nombre de bétail. L'amélioration de la productivité nécessite l'utilisation de la technologie de haut niveau et l'accroissement des quantités de ressources et de services. La non disponibilité de ces technologies et de ces services - notamment les fertilisants, les systèmes d'alimentation durant toute l'année, les fourrages à haut rendement, les récoltes alimentaires, les stocks améliorés de reproduction, les services vétérinaires etc. - représentent la contrainte majeure au développement du bétail dans cette zone.

3.5 Stratégies et domaines prioritaires du développement du sous-secteur de l'élevage.

Les stratégies qui doivent répondre au défi du taux de croissance annuel de 4.2 pour cent du sous-secteur de l'élevage mettra l'accent sur les régions à haut potentiel en Afrique, c'est-à-dire les zones semi-arides, les zones semi humides et les zones de montagnes par le renforcement du rôle de l'élevage dans le processus d'intensification agricole et la promotion de développement de l'élevage basé sur les marchés. Dans les régions arides marginales, l'accent sera mis sur la protection des ménages vulnérables par l'arrêt de la dégradation des zones de pâturage. Dans la zone humide, les efforts devront être orientés vers la protection des forêts tropicales.

Le développement de ces larges stratégies exigera une analyse politique renforcée, des capacités de planification et de mise en œuvre tant sur le plan national que régional afin

d'assurer l'effectivité des différents programmes identifiés. Concernant la priorité des interventions et des programmes, elle aura tendance à être différente selon les sous-régions, les zones agro-écologiques et les systèmes d'élevage.

3.5.1 Stratégies et priorités par zones agro-écologiques

La plus grande opportunité de l'expansion de la production du bétail repose sur la pluviométrie moyenne de la région des zones semi-arides et semi-humides qui ont un potentiel largement sous-exploité de production de l'alimentation des animaux (pâturage, fourrage, les arbres à divers usages pour les ruminants et les grains, les racines fourragères, les graines oléagineuses pour les porcs et la volaille). La stratégie de développement exige le renforcement des fonctions des sources d'élevage au sein des systèmes agriculture - élevage afin d'étendre et d'accroître la production et la productivité agricole générale, tout en encourageant le développement de l'élevage basé sur les marchés. La production du bétail en zone rurale a besoin d'être reliée à la demande croissante des centres urbains. Les politiques et les actions prioritaires de ces zones comprendront:

- le développement des moyens d'accroître la productivité soutenue des sols infertiles et fragiles de la région y compris les systèmes agriculture-élevage qui utilisent des légumineuses, des fourrages, des fertilisants organiques et minéraux et une gestion améliorée des pâturages;
- l'expansion des céréales secondaires, de la culture des racines, de la production des graines oléagineuses et le développement d'une industrie alimentaire commerciale basée sur ces récoltes et sous-produits agricoles;
- la facilitation du transfert de technologie, notamment la mécanisation basée sur l'animal et la gestion intégrée des aliments;
- le développement des technologies pratiques pour contrôler les maladies animales qui limitent la productivité du bétail, particulièrement la trypanosomiase, les maladies liées aux tiques et d'autres maladies parasitaires;
- la facilitation de l'accès aux ressources et services tels que le développement des systèmes de santé animale plus efficaces, les services de vulgarisation, les services financiers;
- l'amélioration du potentiel de production des races de bétail indigènes tout en tenant compte d'attributs telle que l'adaptabilité à l'environnement local, particulièrement en ce qui concerne les animaux trypano-tolérants qui doivent être utilisés dans ces zones;
- le développement des infrastructures de transport, de transformation et de commercialisation et du bétail, des produits et des aliments d'élevage;

- la promotion de politiques de marchés équitables visant à encourager les investissements des petits exploitants dans la production du bétail et équilibrer les intérêts des producteurs et des consommateurs (par exemple, des taux de change appropriés, des mesures antidumping, des politiques équitables en matière d'eau et de terre, éviter les subventions aux opérateurs à grande échelle, et préconiser des standards internationaux plus équitables);
- le contrôle des maladies animales qui limitent le commerce régional et international et le développement des systèmes d'exportation basés sur les matières premières qui fournissent les produits d'élevage transformés selon les standards internationaux reconnus et à des niveaux de risques acceptables pour les nations qui importent;
- le développement de standards techniques et sanitaires adaptés et le renforcement des accords régionaux de commerce en Afrique en vue d'accroître le commerce du bétail et des produits d'élevage.

Dans la *zone des montagnes*, la plupart des systèmes agricoles ont atteint un niveau relativement élevé d'intensification et de complémentarité agriculture élevage. En dépit des fortes densités de la population humaine et animale, ces domaines ont un potentiel de croissance élevé dans la productivité de l'élevage et possèdent l'avantage des marchés forts et étendus pour la viande et le lait. L'accroissement de la productivité peut être atteinte par l'amélioration des technologies de production, l'utilisation accrue des ressources de production et l'amélioration générale de l'efficacité des chaînes de marché.

Les politiques et les interventions prioritaires mettront l'accent sur les domaines suivants:

- l'utilisation des légumes à haut rendement, les fourrages, les arbres et l'utilisation accrue des fertilisants pour augmenter la production alimentaire;
- l'augmentation de la production des céréales secondaires et des graines oléagineuses et le développement d'une industrie alimentaire commerciale;
- le développement des technologies pratiques pour le contrôle des maladies liées aux tiques;
- l'amélioration des systèmes de santé animale;
- l'amélioration des génotypes, particulièrement pour la production du lait à travers l'insémination artificielle;
- l'amélioration des infrastructures de transport, de transformation, de commercialisation, d'assainissement et d'eau.

Les *zones arides et les parties sèches des zones semi-arides* ont également un potentiel d'expansion et d'accroissement de la productivité du bétail. Les stratégies de développement doivent avoir pour objectif la protection des moyens d'existence des bergers, la préservation de la productivité des zones de pâturage, la prévention de

la dégradation des sols et l'amélioration de l'accès aux marchés. Les efforts dans ces zones doivent spécifiquement se concentrer sur:

- la facilitation de la responsabilisation et de la formation des partenariats sous contrôle et accès aux avoirs et capitaux habituellement possédés;
- la création des institutions de gestion des ressources de propriété commune, en particulier dans la gestion améliorée de l'eau et communément des terres de pâturage;
- le contrôle des maladies animales qui menacent les moyens d'existence;
- le développement des systèmes pratiques et économiques pour l'accès aux services de santé animale, utilisant autant que possible une combinaison de vétérinaires et d'auxiliaires privés;
- la facilitation des stratégies alternatives des moyens d'existence, notamment par la diversification des moyens d'existence;
- le soutien du développement infrastructurel, y compris les routes et l'accès à l'eau;
- la transformation locale de l'élevage et l'amélioration de l'efficacité des filières de commercialisation.

Les interactions agriculture-élevage sont peu susceptibles de jouer un rôle significatif dans la *zone humide* à moins que la trypanosomiase soit contrôlée. L'amélioration du contrôle des maladies animales et les stratégies d'expansion de la disponibilité du bétail trypano-tolérant contribuera à l'amélioration de la production du bétail. Le soutien au développement intensif des entreprises de production commerciales de bétail autour des grandes villes côtières est préconisé. Un tel développement doit cependant être accompagné de mesures visant à atténuer leurs répercussions environnementales.

On a prévu que le nombre d'opérations intensives commerciales pour la production du lait, de la volaille et des porcs va s'accroître au fur et à mesure que la demande de la viande, du lait et des œufs augmentera. La plupart de ces opérations se passeront dans la région périurbaine indépendamment des conditions agro-écologiques. La disponibilité et la demande en aliments concentrés et en fourrages influenceront la vitesse de développement de ces opérations. Ces opérations commerciales vont grandement contribuer à la disponibilité de la volaille, de la viande de porc et du lait dans un proche avenir. Les stratégies visant à encourager le développement de ces systèmes seront orientées vers l'approvisionnement alimentaire, les infrastructures, les politiques et les cadres institutionnels ainsi que les crédits. La nourriture devrait provenir de la production locale, exception faite des régions côtières qui sont probablement mieux loties en ce qui concerne les importations. Les politiques visant à encourager le développement des systèmes intensifs périurbains devraient

également tenir compte des questions environnementales et proposer des voies et des moyens de les mitiger.

3.5.2 Priorités de la recherche pour la mitigation des contraintes techniques

Approvisionnement alimentaire: dans la zone aride, une pluviométrie faible n'exclut pas une augmentation significative de la production de biomasse et l'accent sera mis sur le soutien à la production, l'amélioration de l'utilisation du marché, l'encouragement de la transformation locale pour accroître la valeur de la production. Des systèmes pratiques de détection précoce et de planification des contingences sont nécessaires pour prévoir la production de fourrages afin d'assister à l'introduction opportune d'efforts communautaires de lutte contre la sécheresse.

Dans les zones semi-arides et semi humides, un faible contenu de protéines et d'énergie dans les aliments, ajouté aux fluctuations saisonnières de la qualité, constitue les questions principales. La recherche est nécessaire pour améliorer les fourrages verts, les arbres légumineux, et les fourrages des systèmes pastoraux agriculture-élevage; l'amélioration de la digestibilité des aliments contenant beaucoup de fibres; le développement des systèmes améliorés d'aliments à protéines à travers l'utilisation des azotes non protéines, des protéines digestibles au niveau de l'intestin, et d'autres sources de protéines; l'utilisation appropriée de la supplémentation minérale en vue de corriger les insuffisances diététiques minérales; l'amélioration des moyens de stocker des plantes fourragères et du fourrage pour l'utilisation en saison sèche et l'amélioration de la qualité nutritive des résidus et des sous-produits des récoltes vivrières à utiliser comme aliments pour les animaux.

Dans les montagnes, la recherche sera orientée sur la manière de combattre les pénuries croissantes des produits alimentaires en développant un fourrage plus nutritif et à haut rendement et des récoltes de protéines et des pratiques améliorées de la production. En ce qui concerne la volaille et les porcs, la recherche sera orientée vers les stratégies et les technologies de production des céréales secondaires, des cultures de racines, et des graines oléagineuses qui sont nécessaires dans la production de la viande blanche et l'optimisation des stratégies alimentaires basées sur les sous-produits agro-industriels.

Santé animale. La recherche visant à améliorer la santé animale sera orientée vers des études stratégiques et appliquées. Elles serviront à définir les meilleurs moyens de contrôler les maladies parasitaires et celles liées aux vecteurs (trypanosomiase, theileriose et péricarde exsudative infectieuse) qui comprennent l'identification et l'utilisation des sources génétiques résistantes aux maladies et aux parasites du bétail, le développement des technologies de santé animale appropriées aux conditions en Afrique (vaccins thermostables, tests de diagnostic des animaux et

produits pharmaceutiques à émission lente), la conception des systèmes de santé animale durables et appropriés et le développement des stratégies de gestion et des mesures de contrôle des maladies d'intensification.

Amélioration génétique. Les domaines prioritaires dans l'amélioration génétique comprendront les caractéristiques indigènes africaines des ressources génétiques du bétail, la recherche stratégique de la résistance moléculaire génétique aux maladies et aux parasites, l'adaptation au stress environnemental (et l'identification des marqueurs génétiques) et le développement des technologies de multiplication, de conservation et de préservation des ressources génétiques.

En plus de ces contraintes techniques, la recherche devra être orientée vers les lacunes de connaissance des systèmes d'exploitation et de gestion d'élevage, des processus environnementaux et les questions des politiques relatives au secteur de l'élevage et au développement économique.

La qualité et l'efficacité des institutions responsables de la gestion et de la conduite de la recherche en Afrique, détermineront le niveau d'impact sur le développement de l'élevage. Les systèmes de recherche agricole comprennent des Centres internationaux de recherche agricole (CIRA) et les SNRA, le dernier étant le point focal des systèmes de recherche. Les SNRA, sont responsables de l'identification des problèmes de recherche, de conduire la recherche et de fournir les principaux liens avec les services de vulgarisation, les institutions à vocation éducative, le secteur privé, les ONG, les donateurs et les Organisations internationales. Pour un certain nombre de raisons, les SNRA, n'ont pas pu générer de nouvelles technologies suffisantes à relancer le développement agricole. On doit accorder la priorité à leur amélioration.

Étant donné l'importance du programme identifié de la recherche, la coopération sur une base régionale est essentielle en vue de conduire la recherche sur le bétail nécessaire pour accroître la production et la productivité du sous-secteur. Les centres du Groupe consultatif de recherche agricole internationale (GCRAI) tels que l'Institut de recherche internationale sur l'élevage (ILRI) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) s'occupent de la recherche stratégique appliquée en Afrique et la collaboration entre ces centres et les SNRA doit être renforcée.

3.6 Estimation des ressources financières

Les chiffres utilisés dans l'estimation des ressources financières représentent la valeur moyenne estimée par pays (public et privé) et servent à donner des indications sur les investissements nécessaires. De grandes différences sont visibles parmi les pays indépendamment de l'importance du bétail dans le pays ou la région. Les pays situés dans les zones à haut potentiel agro-écologique devraient nécessiter une attention prioritaire (les zones de montagnes, les zones

semi humides, et les parties humides des zones semi-arides) et devraient investir plus de ressources dans un secteur d'élevage fort.

Élaboration des politiques et réformes. On estime que chaque pays devrait dépenser en moyenne un million de dollars EU par an dans l'immédiat et à court terme et augmenter l'investissement à 1,5 million de dollars EU pour un total d'environ 50 millions de dollars EU par an à court terme/à terme intermédiaire, et de 75 millions de dollars EU à moyen terme.

Recherche (amélioration génétique). Dans les années 80, on a estimé que 75 millions de dollars EU étaient dépensés annuellement dans la recherche du sous-secteur de l'élevage en Afrique (20 pour cent de la recherche totale de l'agriculture qui était estimée à 372 millions de dollars EU)⁶. En supposant que ces chiffres soient passés à 100 millions de dollars EU actuellement (soit une augmentation modeste d'environ 33 pour cent en quinze ans), le même montant peut avoir été investi à terme intermédiaire et une augmentation substantielle devrait être étalée à court et à moyen terme (120 millions et 150 millions de dollars EU).

Vulgarisation/formation. Un montant conservatoire moyen de 2 millions de dollars par an et par pays immédiatement et à court terme; une augmentation de 3 millions de dollars par an et par pays à moyen terme, tout en tenant compte des besoins croissants en terme de formation pour faire face au développement de l'élevage.

Santé animale (comprenant la production des vaccins). On estime qu'environ 3 millions de dollars par an et par pays devraient être dépensés pour la santé animale et les services vétérinaires. Ce montant pourrait être réduit à 2 millions de dollars par an et par pays à moyen terme car davantage d'activités de santé animale sont transférées dans le secteur privé.

Infrastructures de commercialisation. On estime à environ 5 millions de dollars par an et par pays dans l'immédiat et à court terme, une augmentation annuelle de 10 millions de dollars par pays à moyen terme au fur et à mesure que le secteur de l'élevage se développe.

Équipements de transformation de la viande et du lait. Des investissements moyens sont estimés dans l'ordre de 10 millions de dollars par an et par pays dans l'immédiat et à court terme pour atteindre 20 millions de dollars par an et par pays à moyen terme afin de se conformer à la demande croissante et à la croissance de l'élevage de production.

Équipements de production d'aliments. Des investissements moyens sont estimés à 5 millions de dollars annuels et par pays dans l'immédiat et à court terme avec une augmentation de 7 millions de dollars par an et par pays à moyen terme.

Sur la base des données ci-dessus, les ressources totales requises pour le développement de l'élevage sont estimées à un peu plus de 21 milliards de dollars en 12 ans. Ce qui représente des besoins de financement moyen de 1,8 milliard de dollars annuellement. Les actions relatives à l'élaboration des politiques et aux institutions s'élèveront à 5,3 milliards de dollars (25 pour cent du total). Les besoins d'investissement pour le développement des infrastructures va s'élever à près de 16 milliards de dollars (75 pour cent du total). Tandis que les équipements de commercialisation continueront d'être financés par les fonds publics (marchés et chemins de passage), il est envisagé que la plupart des fonds qui financent les équipements de transformation de la viande et du lait et des équipements de production d'aliments proviendront du secteur privé. Un montant de 1,4 milliards de dollars a déjà été inclus sous la rubrique « infrastructures d'élevage » sous le deuxième pilier du PDDAA (*Amélioration des infrastructures et capacités d'accès au marché*).

⁶ Winrock International (1992). *Animal Agriculture in Sub-Saharan Africa*.

Estimation des ressources financières dans les domaines prioritaires, 2004-2015

Programme/Priorité	millions de dollars EU				
	Dans l'immédiat 2004-2005	A court terme 2006-2010	A moyen terme 2011-2015	Total 2004-2015	Moyenne annuelle
Élaboration des politiques et développement institutionnel	800	2.100	2.400	5 300	442
Analyse des politiques	100	250	400	750	63
Recherche	200	600	750	1.550	129
Vulgarisation/Formation	200	500	750	1.450	121
Santé animale	300	750	500	1.550	129
Développement des infrastructures	2.000	4 700	9.150	15.850	1.321
Commercialisation	500	1.100	2.500	4.100	342
Transformation	1.000	2.500	5 000	8.500	708
Production alimentaire	500	1.100	1.650	3.250	271
TOTAL	2.800	6.800	11.550	21.150	1.763

4

CHAPITRE

Intégration du sous-secteur des forêts

4.1 État actuel des forêts et de la sylviculture africaine

4.1.1 Forêts et arbres.

Les forêts et les terrains boisés. Les forêts et les terrains boisés occupent environ 650 millions d'hectares ou 22 pour cent de la superficie du continent africain et font partie intégrante du paysage africain. Le rôle des forêts et des arbres, ainsi que leurs potentiel varient selon le milieu écologique et social. Le bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète, couvre 228 millions d'hectares à lui seul¹. Situé dans la zone dense et humide de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest, une grande partie de cette forêt s'est vue transformée en surface de culture de rente de subsistance. De vastes régions de l'Afrique Centrale présentent une faible densité de la population et des forêts étendues. Il y a également de vastes savanes boisées, utilisées à diverses fins, dont la conversion à l'usage agricole.

La plupart des pays de l'Afrique Centrale de l'Ouest et de l'Est disposent de larges étendus de forêts et de terrains boisés. Le problème majeur de l'utilisation de ces forêts tient à la faisabilité de la mise en œuvre de la gestion durable de ces dernières. Un des éléments majeurs qui affecte les forêts africaines est le taux élevé de déforestation. La perte du couvert forestier en Afrique a été estimée à 53 millions d'hectares de 1990 à 2000. Le taux de déforestation pourrait être durablement minimisé si plus d'efforts étaient destinés à l'extension des superficies sous gestion durable. La gestion durable des forêts nécessite de prendre en considération le contexte politique, légal, institutionnel, économique et social.

Forêts plantées. Les plantations sont établies pour une production intensive de bois et d'autres produits en vue de répondre à des objectifs spécifiques. L'Afrique possède environ 8 millions d'hectares de forêts plantées et le taux de plantation annuel est d'environ 0,2 million d'hectares. Les objectifs des forêts plantées comprennent entre autres la production industrielle du sorbier de bois, du bois de chauffage et des produits non ligneux. En outre, les plantations de forêts ont été entreprises pour

le maintien de l'équilibre climatique, particulièrement pour la protection des bassins versants et le contrôle de la désertification. La mise en place des ceintures d'abris et de coupe-vent est une pratique commune dans beaucoup de pays, afin de réduire les effets nuisibles des vents secs sur la productivité agricole. Certains des pays de l'Afrique du Nord ont investis dans l'établissement des 'ceintures vertes' spécialement autour des centres urbains. La demande croissante du bois et des produits dérivés du bois va engendrer d'autres investissements en particulier dans le reboisement des forêts étant donnée la diminution de l'approvisionnement en forêts naturelles.

Les arbres plantés dans les exploitations agricoles constituent une source importante de bois et d'autres produits forestiers. C'est le cas en particulier avec les jardins domestiques dans les régions humides telles que le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et plusieurs pays d'Afrique de l'Est. La plupart des besoins des ménages en bois de chauffage et bois de construction proviennent des arbres plantés dans les jardins domestiques. Beaucoup de systèmes de cultures commerciales sont aussi constitués d'arbres, à l'origine cultivés pour servir d'ombrage pour la culture, mais peuvent éventuellement devenir une source importante de bois, tel que le *Grewillea robusta*, planté sur les plantations de thé au Kenya. Au Soudan, l'*Acacia* du Sénégal, source de la gomme arabique est en grande partie cultivée par les agriculteurs en tant qu'élément du système agro-forestier bien que ces dernières années certains agriculteurs se soient tournés vers la plantation de cette espèce sur une échelle commerciale. Une meilleure intégration des arbres et leur soutien au système de culture des parcs boisés existants sont primordiaux dans le maintien de la vie en milieu rural.

4.1.2 Production, commerce et consommation des produits forestiers

La production du bois en Afrique a augmenté; elle est passée de 340 millions de m³ en 1980 à 699 millions de m³ en 2000, ce qui représente 20 pour cent du couvert forestier total². L'une des contraintes majeures dans la production du bois en Afrique est le faible niveau du

¹ FAO, 2001. Résultats de l'évaluation mondiale des ressources forestières.

² FAO, 2002. Annuaire de la FAO – Produits forestiers 2000.

traitement. A peu près 90 pour cent du bois extrait sert de bois de chauffage. La production industrielle du bois en Afrique représente actuellement 10 pour cent de la production totale de bois. Des variations considérables existent parmi les différentes sous-régions, notamment les différences dans les conditions écologiques, la demande et les capacités de traitement. En l'an 2000, la production du bois industriel était estimée à environ 69 millions de m³. Des évaluations envisagent une augmentation d'environ 89 millions de m³ en 2020 (voir Tableau 5).

De la période allant de 1980 à 2000, l'exportation du bois et des produits forestiers en Afrique est passée de 1.6 milliards de dollars EU à 2,9 milliards de dollars EU pour les exportations au niveau mondial. Le quota africain a néanmoins baissé de 2,8 à 2,0 pour cent. Cependant une telle baisse dans l'exportation au niveau africain est alarmante, étant donné que l'Afrique à elle seule représente 17 pour cent du couvert forestier mondial et 13 pour cent de la population mondiale. Certes, l'augmentation des produits forestiers africains à l'exportation fait face à certaines contraintes comme les barrières douanières et non douanières.

Le *combustible ligneux* représente la source d'énergie la plus importante pour les ménages ruraux. Mais depuis que la production et la consommation du bois de chauffage font partie intégrante du secteur informel, les statistiques globales ne permettent pas de refléter la situation actuelle. La répartition de la production du bois de chauffage au niveau mondial a diminué au cours des dernières années mais en Afrique la proportion du bois de chauffage est restée inchangée, voire, a augmenté dans certains pays. La prédominance du bois et d'autres biomasses comme source d'énergie primaire est due: (a) à son faible coût qui peut le rendre accessible au consommateur moyen, (b) et à sa disponibilité en grande quantité en comparaison avec d'autres sources d'énergie.

L'un des facteurs importants qui affectera l'utilisation du bois de chauffage est l'avancée de l'urbanisation. L'urbanisation en Afrique évolue rapidement de sorte que la demande en bois comme source d'énergie augmentera, surtout en ce qui concerne l'utilisation du charbon de bois. Dans beaucoup de régions urbaines, le charbon de bois reste la source d'énergie viable pour les ménages. Tandis que la production du bois offre l'opportunité d'une organisation dans sa production, cela va néanmoins accélérer l'épuisement des ressources par manque de dispositions adéquates (voir Tableau 6).

Produits forestiers non ligneux (PFNL). Les PFNL africains comprennent une gamme de produits, tels que la gomme arabique et la résine, le miel et la cire d'abeille, les plantes médicinales et les huiles aromatiques, le bambou et le rotin, les matières tannées et teintées, la viande de gibier et les peaux. En dépit de leur importante contribution à

l'amélioration des conditions de vie des populations, certes, les informations sur leur contribution en général restent incomplètes à l'exception de certains produits commerciaux. Par exemple, dans certaines régions du Ghana et du Cameroun, la consommation des produits non forestiers constitue plus de la moitié du revenu des ménages. La viande de gibier représente la source majeure de protéines pour un grand nombre de personnes, particulièrement en Afrique Centrale et de l'Ouest. L'accroissement des besoins en produits non ligneux a cependant contribué à l'épuisement des ressources à cause du manque de moyens appropriés pour sa gestion.

E plus du grand nombre des produits forestiers non ligneux contribuant à la subsistance des populations, certains ont été commercialisés et sont générateurs de revenus dans certains pays. La gomme arabique, le rotin, la noix de cajou, l'acacia, le beurre de karité et le liège sont des articles qui ont une longue histoire commerciale. Le Soudan compte à lui seul 80 pour cent de la production mondiale de la gomme arabique et jusqu'à très récemment cette dernière ressource représentait la plus grande source de revenus en devises étrangères du pays. Bien que l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest regorgent de quantités énormes de rotin, la transformation locale nécessite une amélioration compte tenu du fait que le rotin exporté jusque là n'est toujours pas travaillé.

4.1.3 La faune

La faune constitue indubitablement une importante ressource naturelle pour l'Afrique, avec son potentiel considérable dans l'amélioration du développement rural à travers la création d'emplois ainsi que des revenus provenant du tourisme. Elle est aussi considérée comme source de nourriture, surtout en ce qui concerne la viande de gibier. La mise en place de zones protégées – en particulier les parcs nationaux et réserves - a fait l'objet d'une approche importante dans la conservation de la nature. Les jeux et la chasse du gibier sont, dans certains pays, les principales sources d'attractions dans le domaine du tourisme et contribuent de façon significative à l'augmentation des revenus provenant des exportations. Les problèmes majeurs concernant la gestion de la faune sont:

- l'étendue et la taille des zones protégées qui permettent une protection efficace, la variation écologique, en particulier la protection des espèces uniques et en voie de disparition;
- investissement dans la gestion des zones protégées;
- viabilité économique et sociale des zones protégées ainsi que la résolution des conflits dans ces zones;
- l'amélioration des bénéfices et la valeur économique et sociale des espèces apprivoisables et qui présentent un potentiel commercial (par exemple l'autruche, les rongeurs, etc.).

4.2 Services environnementaux des forêts africaines

4.2.1 Gestion des bassins versants

Le rôle de l'Afrique dans la protection des bassins versants et en vue de remédier à la dégradation du sol est particulièrement significatif. La dégradation des bassins versants affecte l'agriculture dans la plupart des principaux bassins des fleuves. Actuellement, 14 pays d'Afrique sont sujets à des pénuries d'eau, et l'on s'attend à une augmentation d'environ 11 pays d'ici 2025. Beaucoup de régions urbaines sont sujettes à la pénurie d'eau et à l'insuffisance en électricité qui est due partiellement à la diminution de la capacité de stockage et des réserves. L'intensification de l'agriculture en Afrique qui est primordiale dans la lutte contre la pénurie alimentaire, suscite des mesures de protection pour les bassins versants et la dégradation du sol. L'eau étant une ressource importante, le rôle des forêts et des arbres qui altèrent l'évapotranspiration et l'infiltration en modifiant la disponibilité ne peut être accentué.

4.2.2 Arrêt de la désertification

Contrôler la désertification et la dégradation du sol est un problème majeur pour beaucoup de pays africains. L'approche traditionnelle dans la conservation originale des arbres dans les surfaces cultivables a eu pour conséquence le développement des parcs forestiers, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Les techniques appropriées ont été utilisées pour stabiliser les dunes de sable et réduire les effets des vents secs sur les récoltes agricoles. La sécurité alimentaire en particulier dans la corne de l'Afrique dépendra en partie de l'intégration des arbres dans le système agricole et de l'accès des populations aux ressources forestières et aux arbres durant les périodes de sécheresse et de famine. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, le rôle des arbres et des forêts dans la protection de l'environnement est bien compris. Ces efforts devraient être soutenus et consolidés.

4.2.3 Les forêts et la conservation de la diversité biologique

Les forêts africaines sont riches en diversité biologique bien que les informations sur son potentiel à long terme soient inexistantes voire fragmentées. Presque tous les pays africains (à l'exception du Libéria, de la Libye et de la Somalie) sont signataires de la Convention sur la diversité biologique. Cependant, la capacité de plusieurs pays à protéger et à maintenir la diversité biologique s'avère limitée. Les problèmes majeurs concernant la conservation de la diversité biologique incluent:

- l'incapacité à intégrer le concept de la conservation de la diversité biologique dans toutes les activités économiques, particulièrement dans l'utilisation des terres;

- la focalisation trop poussée des efforts de conservation de la biodiversité sur les zones protégées, dans une large mesure, ignorant la grande partie restante, dans un contexte de déclin des ressources où même les espaces protégés ne sont pas efficacement gérés;
- absence de compréhension du potentiel à long terme de la biodiversité et de l'incapacité à investir dans l'amélioration du savoir faire, tandis qu'il y a une connaissance locale substantielle, très peu d'efforts d'encadrement de celle-ci ont été faits pour accroître son utilité de manière plus systématique;
- en dépit des efforts de bio-prospection la plupart des pays et leurs communautés locales n'ont pas encore tiré profit de ce potentiel malgré les connaissances traditionnelles de base. L'incapacité des communautés locales à pouvoir négocier et la faiblesse de leurs institutions locales et nationales limitent l'augmentation des avantages économiques des populations³.

4.3 Questions majeures et contraintes

Les forêts et la sylviculture forment un sous-ensemble de l'économie globale et plusieurs facteurs en dehors de ce sous-secteur présentent des impacts sur l'état des forêts. Un mélange complexe et dynamique de cause à effet a une influence sur l'utilisation des ressources forestières. Les principales contraintes qui affectent le sous-secteur forestier sont les suivantes:

Exploitation opportuniste des forêts. L'exploitation opportuniste des forêts d'Afrique, accordant jusqu'à récemment peu d'attention à la durabilité dérive d'un certain nombre de facteurs tels que l'absence de clarté dans sa gestion et de faibles arrangements institutionnels. Les arrangements communautaires traditionnels de maintien sont devenus moins efficaces par rapport aux changements socio-économiques rapides. La plupart des principaux acteurs, y compris les gouvernements, le secteur privé et les communautés considèrent les forêts comme moyen d'accumuler des revenus ou d'obtention de bois et d'autres produits. Le maintien de la production et les revenus provenant de l'exploitation des forêts augmentent. Même si le bien fondé de la gestion durable des forêts est compris, une gestion non durable des forêts demeure profitable à court terme. Dans un contexte à faible revenu, les incitations à l'investissement pour assurer la durabilité s'avèrent limitées. Ceci est très souvent le cas dans un contexte où la question

³ Un exemple typique en est l'exploitation du *Prunus Africana*, qui est utilisé dans l'extraction d'une substance chimique pour le traitement de la prostate hyperplasie bénigne. En 1999, l'exportation de l'écorce du *Prunus Africana* a rapporté au Cameroun l'équivalent de 700 000 mille dollars EU, mais cela a valu à peu près 200 millions de dollars EU aux compagnies pharmaceutiques en Amérique du Nord et en Europe (voir CARPE, 2001).

foncière et la notion de responsabilité sont mal définies. Aussi longtemps que l'utilisation non durable demeure rentable, la tendance actuelle à l'exploitation opportuniste des forêts est susceptible de continuer malgré les impacts catastrophiques à long terme.

Les faiblesses institutionnelles et de formulation des politiques. Les changements politiques et institutionnels affectent fondamentalement l'utilisation des ressources. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a été témoin de changements politiques cruciaux surtout en ce qui concerne le passage à des gouvernements plus démocratiques. Plusieurs pays ont introduit des changements politiques et juridiques en vue de faciliter la décentralisation et augmenter la participation du peuple dans la gestion des ressources. Toutefois ces derniers sont souvent lents, les faiblesses institutionnelles demeurent un problème majeur dans la mise en œuvre des politiques et des législations prétendument satisfaisantes. En général, les institutions forestières en Afrique ont une faible capacité, même sous les systèmes traditionnels centralisés. Les domaines telles que la recherche, l'éducation et la vulgarisation demeurent faibles spécialement à cause des ressources limitées.

Barrières commerciales. Dans le contexte d'une demande domestique, la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs est considérable, surtout en ce qui concerne le bois industriel et d'autres produits forestiers. Historiquement, l'Afrique a

été un exportateur de matières premières, y compris de minerais et d'autres produits d'industries extractives. Les développements généraux, surtout quand ils affectent les prix des exportations africaines, auront un impact direct et indirect considérable sur la foresterie.

Faible niveau de transformation des produits et de création de la valeur ajoutée. L'un des problèmes principaux de la foresterie en Afrique est la négligence globale de la valeur ajoutée. Seulement 10 pour cent du bois fait l'objet de transformations industrielles et 25 pour cent est utilisé comme bois scié. Au niveau régional, la consommation du bois scié en Afrique est plus importante que la production. Entre 1980 et 2000, la production de planches en bois a augmenté substantiellement, en raison de l'expansion de la production en Afrique de l'Ouest et Australe. Toutefois, la production de planches de bois en Afrique a diminué, passant de 1,5 pour cent en 1980 à 1,1 pour cent en 2000. Tandis que la production mondiale a augmenté de 80 pour cent de 1980 à 2000, celle de l'Afrique a augmenté d'environ 38 pour cent. La production africaine de papier d'imprimerie et de papier à écrire est de loin faible par rapport à sa consommation. Par exemple, en 2000, la production était seulement de 46 pour cent de sa consommation.

Faibles liens entre structures de recherche. Au cours des dernières décennies, il y a eu des progrès importants dans la science et la technologie, y compris la foresterie,



Récolte des billes de bois en Afrique du Sud, www.academic.sun.ac.za

résultant dans des progrès dans la gestion des ressources, la transformation du bois et en autres produits dérivés. L'amélioration dans les processus de production a considérablement réduit l'utilisation des matières premières et a contribué de ce fait à la production d'une gamme de produits nouveaux. Cependant la capacité de l'Afrique à exploiter la science et la technologie dans le domaine de la sylviculture demeure très limitée, en dehors de certains pays comme l'Afrique du Sud. D'une manière générale, ceci est une illustration de l'insuffisante capacité, d'abord à investir dans la recherche et le développement et ensuite des besoins qui proviennent d'ailleurs.

La recherche et le développement des institutions dans la foresterie en Afrique sont généralement faibles et souffrent de problèmes financiers, techniques et structurels. Ils dépendent littéralement du soutien externe, qui a diminué au cours de ces dernières années. A l'exception de l'Afrique du Sud, qui possède un centre de recherche de qualité dans le secteur privé et soutenu par l'industrie du bois, la recherche en matière de foresterie dans la plupart des pays africains n'a pas connu de progrès significatifs et ceci a souvent affecté la qualité des résultats. Quelques efforts ont été faits en vue de répondre au problème, particulièrement à travers la collaboration régionale du Réseau de recherche pour la foresterie en Afrique subsaharienne (FORNESSA) et le Réseau africain de la recherche en foresterie (AFORNET).

4.4 Domaines d'intervention prioritaires

La composante de la foresterie dans le cadre PDDAA mettra l'accent sur les quatre domaines prioritaires suivants:

- i) l'amélioration des cadres de formulation des politiques, de planification et juridique;
- ii) le renforcement des structures institutionnelles pour une meilleure mise en œuvre des politiques et des législations;
- iii) l'accroissement de l'investissement dans les domaines critiques, spécialement dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et dans le renforcement de la disponibilité des biens et services;
- iv) la complémentarité de l'investissement pour le développement des industries et des infrastructures de soutien.

4.4.1 Réformes des politiques et des lois et amélioration de la planification dans l'utilisation des sols.

L'un des domaines prioritaires de la foresterie est le renforcement des politiques et du cadre juridique qui a un impact direct ou indirect sur le secteur forestier. Bien qu'un nombre de pays aient initié des changements dans les politiques et dans la législation, ce domaine doit être renforcé vigoureusement. Il est en particulier nécessaire de prendre

en compte les liens intersectoriels et de mettre l'accent sur les politiques des autres secteurs ayant un impact sur les forêts et, vice versa, de corriger les contradictions. Ce sous-programme aura pour objectif majeur de:

- réformer, s'il y a lieu, les politiques de forêts qui donnent plus d'envergure aux différents facteurs de mise en œuvre ou d'adoption de la gestion durable des forêts;
- examiner et aider à la révision des politiques dans d'autres secteurs pour s'assurer que les politiques soient mutuellement complémentaires et en conformité avec les principes qui sous-tendent le développement durable;
- mettre à jour le cadre juridique pour assurer un jeu transparent pour tous les acteurs clé;
- renforcer la planification de l'utilisation des sols, notamment dans le contexte d'une conversion inévitable des forêts pour accroître la production agricole.

4.4.2 Renforcement du cadre institutionnel

La foresterie en Afrique est caractérisée par un nombre de faiblesses institutionnelles. Bien que plusieurs pays aient révisé les politiques relatives aux forêts et apportés des changements dans leurs législations, en l'absence d'efforts soutenant le renforcement du cadre institutionnel, ces politiques et ces législations demeurent inefficaces. L'amélioration du cadre institutionnel mettra l'accent sur les points suivants:

- revitaliser l'administration du secteur forestier public, notamment en mettant l'accent sur le conseil dans les domaines des politiques et en créant un environnement favorable à d'autres acteurs.
- soutenir le développement du secteur privé et renforcer son efficacité, particulièrement en fournissant un cadre juridique efficace;
- renforcer les organisations communautaires et d'autres approches participatives, surtout par l'amélioration des performances du secteur informel;
- accroître les capacités de la science et de la technologie en investissant davantage dans la recherche, l'éducation, la formation et la vulgarisation;
- améliorer et/ou renforcer les mécanismes institutionnels sur les plans régionaux et sous-régionaux afin de promouvoir la collaboration inter-états pour régler les problèmes communs.

4.4.3 Investissement dans la gestion durable des forêts

Les efforts seront orientés vers le renforcement de la production soutenue des biens et services issus des forêts et des arbres. Cela impliquera:

- l'augmentation des superficies de forêts (y compris les zones boisées) sous gestion durable afin que d'ici à

2030, il y ait environ 30 millions d'hectares de forêts gérés de manière durable et produisant annuellement environ 60 millions de m³ de sorbiers industriels;

- la création d'ici à 2015 d'un total de 12 millions d'hectares de forêts plantées hautement productives, gérées par le secteur privé, les communautés locales et les agriculteurs pour produire le sorbier industriel et le bois de chauffage pour un total annuel de 100 millions de m³. Le programme des forêts plantées mettra également l'accent sur le renforcement de la production des produits forestiers non ligneux et sur le soutien des services environnementaux, particulièrement l'amélioration de la gestion des bassins versants ainsi que l'arrêt de la désertification et de la dégradation des sols;
- la réhabilitation du paysage rural, en particulier à travers le soutien et l'amélioration des systèmes traditionnels des sols tels que les parcs agro-forestiers;
- le soutien de la production durable et la transformation des produits forestiers non ligneux, surtout à travers l'application des technologies améliorées des petites et moyennes entreprises;
- améliorer la gestion des parcs nationaux et des réserves zoologiques à travers la participation de la communauté locale;
- le renforcement des capacités de supervision des ressources et le développement d'un système d'information efficace pour améliorer le processus de planification et la formulation des politiques.

4.4.4 Amélioration de l'efficacité des industries forestières et d'autres investissements complémentaires

Ce sous-programme se concentrera sur le renforcement de l'investissement dans les industries forestières en vue d'améliorer l'état de la technologie et de créer les capacités additionnelles pour répondre à la demande locale future et extérieure des produits forestiers. Un accent particulier sera mis sur le perfectionnement de la technologie pour rendre les produits compétitifs (dont la réduction du gaspillage et la conformité aux normes environnementales) dans les marchés locaux et mondiaux. Il s'agit entre autres de:

- l'amélioration de la technologie, particulièrement en ce qui concerne la production des produits secondaires issus du bois (meubles, produits artisanaux, etc.) qui pourrait générer la création d'emplois et en même temps profiter de l'expertise traditionnelle;
- le développement des produits et services procurant des perspectives de marchés à grande valeur ajoutée;
- la croissance et l'expansion d'autres industries forestières dans les sous-régions et les pays qui ont déjà démontré leur avantage comparatif ou ceux qui

auront des avantages comparatifs potentiels pour répondre à la demande des marchés régionaux et mondiaux; et

- l'amélioration de la transformation des produits forestiers non ligneux conformément aux normes de santé et de sécurité.

L'Afrique produit actuellement environ 700 millions de m³ de bois. La majorité de cette production est non durable à cause surtout des investissements très faibles dans la régénération et le suivi de la maintenance. En outre, de vastes régions de forêts souffrent de dégradation et de déforestation à cause en partie de la surexploitation et de l'expansion non planifiée de l'agriculture. Tout ceci contribue à un niveau annuel d'investissement très faible qui est d'environ 1 milliard de dollars EU et qui représente environ 1,4 m³ par dollar EU de bois produit.

Le niveau d'investissement ainsi proposé permettra de changer le scénario en un schéma plus durable et de renforcer de manière significative la production des produits forestiers ligneux et non ligneux mais aussi d'améliorer la disponibilité des services environnementaux, particulièrement à travers l'amélioration des bassins versants, la conservation de la diversité biologique et l'arrêt de la désertification. Sur la base d'un hectare, l'investissement annuel (actuel et additionnel) sera d'approximativement 6 dollars EU pour un total de 72 dollars EU par hectare d'ici à l'an 2015. En tenant compte des bénéfices générés par la seule production du bois, l'investissement à un taux élevé serait d'environ 4 mm³ par dollar US de bois produit (on estime que la production du bois augmentera d'environ 950 millions de m³ d'ici à l'an 2020). Le taux actuel des prix du sorbier industriel et de l'énergie dérivant du bois devrait indiquer que cet investissement est plus que justifié. En outre, il est également important de prendre en compte les retombées de la valeur ajoutée des produits forestiers issus et non issus du bois ainsi que les bénéfices indirects des services environnementaux.

4.5 Ressources financières requises

Le tableau ci-après fournit une indication générale de l'estimation totale des ressources requises afin de réaliser les objectifs suivants:

La moyenne annuelle de ressources requises est estimée à environ 3,9 milliards de dollars EU (environ 6 dollars EU par hectare). Les dépenses publiques (qui incluent le Gouvernement et les partenaires de coopération externe) du secteur forestier en 1999 (24 pays africains qui représentent une zone forestière d'environ 343 millions d'hectares) sont estimés à environ 530 millions de dollars EU.

Aucune estimation n'est disponible sur les dépenses du secteur corporatif, d'autres investisseurs privés, des Organisations non gouvernementales, des agriculteurs

et des communautés locales. Dans plusieurs pays, particulièrement en Afrique Australe, Centrale et de l'Ouest où le secteur privé joue un rôle important dans la gestion des plantations, des concessions forestières, dans la transformation industrielle et dans l'exploitation forestière, l'investissement du secteur privé pourrait être significatif. De même dans plusieurs pays, les agriculteurs ont fait des investissements considérables dans la plantation des arbres. En tenant compte du même niveau de dépenses publiques qui s'élève à environ 530 millions de dollars EU, les dépenses annuelles totales seront par conséquent d'environ 1 milliard de dollars EU; ce qui suppose que le niveau des dépenses additionnelles requis par an sera de l'ordre de 2,9 milliards de dollars EU.

Des efforts substantiels devraient être nécessaires pour générer des ressources de diverses sources afin de réaliser les objectifs cités. Les investissements proviendraient assurément (a) des Gouvernements, notamment de l'assistance extérieure au développement; (b) du secteur corporatif; et (c) des agriculteurs, des communautés locales et des organisations non gouvernementales. Une estimation prévisionnelle des sources de financement est donnée dans le tableau ci-après:

La majorité de l'investissement du secteur public mettra l'accent sur les changements institutionnels et les politiques et sur le renforcement du cadre institutionnel créant ainsi les conditions nécessaires pour que d'autres acteurs investissent dans la gestion durable et la transformation. La plupart de l'investissement orienté dans les forêts plantées est supposée provenir du secteur corporatif et dans une moindre mesure des agriculteurs et des communautés locales. On suppose que l'investissement en amont dans les réformes des politiques et le renforcement institutionnel encourage l'investissement par d'autres acteurs et le secteur public aidera à combler les lacunes, surtout en ce qui concerne la mobilisation des services environnementaux.

Étant donné la situation variable qui prévaut dans chaque pays, les ressources requises varieront considérablement de pays à pays. Les facteurs tels que la situation actuelle des forêts, la demande des produits forestiers et des services, la qualité de la gestion, l'état actuel de l'industrie forestière, les infrastructures, l'environnement institutionnel et les politiques etc., seront importants pour déterminer le niveau d'investissement requis. Ce qui sera fait en temps opportun si l'on tient compte des points de vue des diverses parties prenantes.

Estimation du coût total du secteur de la foresterie

Programme	millions de dollars EU				Coûts annuels moyens
	Dans l'immédiat (2004-2005)	A court terme (2006-2010)	A moyen terme (2011-2015)	Total (2004-2015)	
Réformes des politiques et des lois et amélioration de la planification dans l'utilisation des sols	540	1.120	870	2.530	211
Renforcement institutionnel (secteur public, agences en charge des forêts, secteur privé et organisations communautaires)	1.900	5.300	2.650	9.850	821
Production durable des produits forestiers ligneux et non ligneux et des services générés par les forêts et les exploitations agricoles	3.770	10.355	11.455	25.580	2.131
Infrastructures et autres investissements complémentaires, notamment le développement de l'industrie des forêts	1.500	3.750	3.750	9.000	750
TOTAL	7.710	20.525	18.725	46.960	3.913

Sources de financements				
Domaines d'activité	Estimation annuelle des investissements (millions de dollars EU)			
	Secteur public	Secteur corporatif	Communautés locales/agriculteurs	Total
Changements politiques et législatifs	211	-	-	211
Renforcement institutionnel	400	200	221	821
Gestion durable des forêts pour renforcer l'approvisionnement en biens et services	900	1.100	131	2.131
Investissement des industries forestières	200	450	100	750
TOTAL	1.711	1.750	452	3.913

5

CHAPITRE

Soutien du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture

5.1 Situation actuelle du sous-secteur halieutique et de l'aquaculture

Le sous-secteur halieutique africain prend en compte une large gamme de composantes écologiques et socio-économiques. Cette variété est constituée d'unités halieutiques industrielles en mer, impliquant la flotte internationale et l'accès extérieur régi par des accords internationaux. Il y a également de petites unités de pêche opérant au large de la côte et à travers les eaux territoriales. Celles-ci incluent également les pêcheurs de nationalité africaine dont les produits sont destinés au commerce et à la consommation dans le continent. Très récemment, il a été observé que l'aquaculture s'est transformée non seulement

en une source alimentaire, et en un secteur générant des revenus en zone rurale tout comme le sont l'agriculture et l'irrigation, mais aussi en un secteur d'affaires orienté vers les marchés régionaux et d'exportation.

Les activités halieutiques africaines contribuent pour une grande partie à la sécurité alimentaire d'environ 200 millions de personnes. Elles constituent une source de revenus pour plus de 10 millions d'individus répartis dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation. Le poisson est également devenu l'un des premiers produits d'exportation avec des revenus d'exportation annuels estimés à 2,7 milliards de dollars EU. Les produits piscicoles et aquatiques jouent désormais un rôle primordial dans les moyens d'existence des populations, en contribuant



Femmes commerçant des poissons séchés, C. Bene



Jeune pêcheur du Malawi, S. Heck

à l'accroissement de l'économie et à l'amélioration de la production alimentaire dans la région. Mais ils demeurent toutefois confrontés à d'énormes risques. Ceci à cause de l'exploitation anarchique des richesses halieutiques ainsi qu'à cause de la faible production de l'aquaculture.

L'Afrique produit actuellement près de 7,3 millions de tonnes de poissons par an. 4,8 millions de cette production proviennent de la pêche en mer et le reste étant le produit de la pêche en eaux territoriales. Même si les prises ont considérablement augmenté dans les années 80 et 90, elles semblent stagner depuis lors, avec un chiffre de 6,9 millions de tonnes en 2002. La production de l'aquaculture a également augmenté, mais lentement et ce n'est qu'en Égypte que cette production a véritablement connu un taux de croissance comparable à ceux des autres grands pays producteurs. La production Égyptienne a augmenté de 85.000 tonnes en 1997 pour atteindre le chiffre de 376.000 tonnes en 2002. Ces tendances comparées à l'accroissement de la population prouvent tout simplement que la consommation du poisson en Afrique demeure faible et qu'elle a même diminué au cours des 20 dernières années.

En ce qui concerne les prises halieutiques, il a été convenu de la nécessité de mise en place d'un système de gouvernance régissant l'activité ainsi qu'une meilleure gestion des ressources pour un usage durable en ce qui concerne les économies locales, nationales et régionales. L'urbanisation galopante, l'intégration améliorée des marchés associée à la crise de production actuelle, les petits et les grands investissements sont les raisons pour lesquelles il y a désormais un intérêt majeur accordé à la production de l'aquaculture. Il y a nécessité de concevoir des cadres et des politiques afin de créer un climat d'investissement de l'aquaculture viable. Il y a également un besoin urgent de protection environnementale et contre les risques sociaux.

Le NEPAD reconnaît le rôle important de la pêche côtière et continentale tant dans le développement économique régional et la sécurité alimentaire que dans la création d'opportunités de développement de l'aquaculture. Elles constituent un important vecteur d'investissement dans le soutien aux buts du NEPAD ainsi qu'aux Objectifs de développement du millénaire. Bien plus, elles contribuent à la mise en oeuvre des objectifs du PDDAA. C'est à juste titre que ce chapitre analysera le processus de consultation technique entrepris par le PDDAA en 2005; processus ayant pour but d'identifier les options essentielles de développement du secteur halieutique et de l'aquaculture en Afrique¹. Ce chapitre examine aussi le Plan d'action du NEPAD pour le développement de la pêche et de

l'aquaculture africaine (NEPAD 2005) ainsi que le processus de consultation régionale qui l'a initié. Il identifie enfin les stratégies d'investissement devant contribuer à sa mise oeuvre.

5.1.1 Les activités halieutiques en eaux continentales

Les activités halieutiques en eaux continentales en Afrique génèrent des emplois et des revenus pour les ménages dépendant de la pêche et des activités post récolte. Elles constituent aussi la principale source de protéine animale et d'éléments nutritifs pour des millions de populations rurales et urbaines démunies. Toujours est-il que même si les prises ont souvent été impressionnantes, de nos jours leur volume est en déclin. Plusieurs de ces zones piscicoles sont poissonneuses mais l'écosystème qui les protège est menacé par l'eutrophication, la déforestation, les barrages de retenue et d'autres travaux d'aménagement des ressources en eau. Dans les décennies à venir, la compétition croissante dans l'utilisation de l'eau sera à coup sûr un défi majeur à la pêche.

À l'exception de la pêche semi industrielle pratiquée dans quelques grands lacs et réserves, le niveau d'investissement public et privé consacré à la pêche dans les eaux territoriales africaines est relativement faible. Néanmoins, dans les régions où ces activités sont pratiquées, le potentiel de contribution au processus de développement économique décentralisé est considérable. Pour accroître ce potentiel, un degré approprié de soutien aux politiques et à l'investissement est requis dans différents domaines tel que celui des infrastructures et des installations agraires, mais par-dessus tout, celui relatif à la mise en place des mesures visant la réduction des pertes post-récolte.

La production. En 2002, les estimations totales des prises dans l'arrière pays étaient de l'ordre de 2,1 millions de tonnes, équivalent à 24 pour cent de la production halieutique globale. En comparaison avec la proportion des prises totales en Afrique (au large des côtes et à l'intérieur du pays), les captures continentales se sont accrues de 25 pour cent (en 1951) à 49 pour cent (en 1999). Les pays détenant la palme d'or de la production étaient: l'Égypte (293.000 tonnes), la Tanzanie (274.000 tonnes), l'Ouganda (222.000 tonnes) et la République Démocratique du Congo (215.000 tonnes), suivi du Kenya, du Nigeria et du Mali (>100.000 tonnes chacun). Parmi les eaux les plus poissonneuses on peut citer le Lac Victoria (500.000 tonnes), le Bassin du Congo (520.000 tonnes), le Bassin du Nil (chiffre inconnu), le Bassin du Niger Bénoué (520.000 tonnes) et le Bassin du Tchad (100.000 tonnes). Il a été estimé que la production totale annuelle a augmenté de 2 pour cent par an dans les années 80 et 90. Mais il se peut que cette tendance ait connu un ralentissement depuis lors, ce qui peut, par conséquent avoir engendré soit une stagnation soit un déclin dans les prises (voir Tableau 7).

¹ Les conclusions les plus importantes de ces consultations se trouvent dans trois articles : Neiland et al. (2005) On Inland Fisheries, Bà et al. (2005) On Marine Fisheries, and Muir et al (2005) On Aquaculture.



Même les plus jeunes sont engagés dans les activités de pêche aux côtés des plus grands, S. Heck andles C. Bene

L'on s'inquiète désormais de ce que le secteur halieutique continental soit de plus en plus menacé par les changements environnementaux, de l'exploitation prolongée des terres et de la surexploitation des ressources halieutiques. La même inquiétude s'étend sur l'incapacité des systèmes actuels de gouvernance et de gestion à protéger le secteur et ce qu'il génère. Un nouveau consensus ainsi qu'une nouvelle stratégie basés sur de solides aptitudes, une planification cohérente et des approches méticuleuses de mise en oeuvre sont dès lors indispensables au développement de ce secteur.

La valeur. En termes de valeur des produits, les premières ventes des produits de pêche interne se chiffrent à 1,8 milliard de dollars EU. Il s'agit d'un chiffre indicatif basé sur les captures et les prix. Des exemples de cette valeur (première vente) par pays indiquent le niveau de la valeur générée – les prises au Nigeria (130.000 tonnes/an) sont de l'ordre de 350 millions de dollars; de même pour le Mali. La pêche la plus commercialisée est celle de la Perche du Nil dans le Lac Victoria qui génère une valeur d'exportation de plus de 600 millions de dollars. Au delà de ces chiffres, il n'existe aucune donnée quantitative fiable sur la valeur économique globale générée dans les zones poissonneuses d'Afrique. Mais il est évident que les données prises en compte considèrent la valeur ajoutée provenant du commerce, de la transformation et des services associés au secteur piscicole.

Les ressources. L'activité halieutique dans les eaux territoriales africaines exploite plusieurs variétés d'espèces. Ces espèces jouissent de capacités complexes d'interaction et d'adaptation aux changements de l'environnement telles que les migrations saisonnières importantes de certaines des espèces. La production du poisson est généralement élevée même si elle varie en fonction d'un environnement précis. Une activité de pêche intense constitue l'obstacle majeur actuel au secteur halieutique en Afrique; et il se pourrait qu'à l'avenir les barrages et les autres systèmes de gestion des eaux ainsi que la pollution deviennent aussi des obstacles à cette activité. La pêche a doublé entre 1985 et 1996, et la plupart des zones de pêche sont intensivement exploitées.

La production du poisson et la sécurité alimentaire. L'activité halieutique en Afrique joue un rôle primordial dans la production alimentaire. 13 Pays Africains figurent parmi les 20 premiers pays producteurs de poisson. Ce sont entre autres: le Bénin, la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Congo Démocratique, l'Égypte, le Gabon, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Tanzanie, le Tchad, l'Ouganda et la Zambie, avec une production annuelle par individu d'environ 4,5-9 kg. Il y a une absence totale de données et d'informations relatives à la production et à la consommation du poisson en Afrique, mais on peut toutefois penser que la quasi-totalité de la production du poisson en eaux territoriales est destinée

à la consommation de subsistance et de plus en plus à la commercialisation locale et régionale. L'usage industriel des ressources halieutiques comme source d'alimentation animale est encore peu répandu, même s'il commence à être intensément développé dans la région des Grands Lacs.

Politique et gestion. La gestion de la pêche continentale s'est avérée difficile dans le contexte institutionnel et les conditions actuelles. Le secteur est hautement dynamique, impliquant une variété de parties prenantes aux intérêts et aptitudes divers. La situation est davantage caractérisée par d'autres activités connexes au secteur telles que l'urbanisation, la gestion et le contrôle de l'eau, la déforestation et les activités agricoles, ainsi que la pollution industrielle. Il y a par conséquent nécessité d'adapter les systèmes de gestion aux pratiques compétitives et de les intégrer au sein de l'écosystème. Le Code de conduite de la pêche responsable de la FAO (CCPF) adopté en 1995 tente de faciliter les changements et les ajustements dans le secteur des pêches en introduisant une réglementation fondamentale qui aiderait les gouvernements à réaliser des projets durables et à long terme.

5.1.2 Les activités halieutiques maritimes

Les activités halieutiques maritimes sont d'une importance économique capitale dans la plupart des pays côtiers. Dans les pays de la Commission sous-régionale de la Pêche d'Afrique de l'Ouest² par exemple, la pêche en mer a créé plus de 400.000 emplois directs et indirects, et plus de 4 pour cent de la population active travaille dans le secteur halieutique (pêche, transformation et commercialisation des produits). Dans le même ordre d'idées, près de 200.000 emplois directs proviennent de ces activités en Afrique Australe. Elles génèrent aussi des revenus parmi les franges les plus élargies de la population. La pêche en mer apporte une contribution significative aux économies nationales par le biais des exportations, de l'emploi et d'autres services associés à ce secteur. Mais de façon générale, ce secteur n'est pas totalement intégré dans l'économie et ceci en raison du peu de confiance accordée à son importance et à sa contribution dans les revenus nationaux. Si dans certains pays ce secteur contribue à plus de 10 pour cent du PIB du secteur agricole (par exemple les Comores, la République de Maurice, la Mauritanie, la Namibie et le Sénégal), il n'en demeure pas moins que ces chiffres n'influencent pas la valeur économique de ce secteur si diversifié.

La pêche côtière et maritime fournissent près de la moitié de la production africaine. Si des efforts sont entrepris pour améliorer la contribution de la pêche au développement du continent, il est toutefois important sinon d'accroître,



Calibrage de poissons en Égypte par des pêcheurs professionnels, S. Heck

du moins de préserver les bénéfices qu'apportent cette activité. Cela nécessitera des investissements considérables à diverses échelles visant à relever les multiples défis auxquels la pêche côtière et maritime fait face, ainsi que les conflits qui en sont la résultante. De même qu'il est impératif d'introduire une vaste gamme de systèmes variés destinés à mieux valoriser la production.

La production. Les prises maritimes, concentrées au large de la côte Ouest-africaine constituent plus de la moitié des produits de pêche du continent. La production maritime totale a quadruplé dans les 50 dernières années et se situent désormais à près de 4,7 millions de tonnes en 2002. Mais depuis les années 90, des signes de surexploitation sont devenus évidents. Ils sont liés entre autres à la baisse de la production dans la plupart des régions (en particulier la production demersal et celles des pays d'Afrique de l'Ouest), la surexploitation par des chalutiers au-delà de l'efficacité économique, l'accroissement des conflits entre bateaux de pêche et enfin la détérioration de l'environnement maritime et côtier. La difficulté de trouver des solutions à ces problèmes est aggravée par le manque de données fiables, y compris de données relatives aux stocks, aux efforts de pêche et aux prises actuelles.

La valeur. La valeur totale annuelle (premières ventes) de production est estimée à plus de 7 milliards de dollars EU. C'est une valeur indicative basée sur les prises moyennes et par pays. Au demeurant, la valeur moyenne des prises maritimes est évaluée au travers d'un système basé sur la commercialisation et le marketing des produits de pêche obtenus à l'échelle régionale et internationale. Les produits de pêche constituent le maillon essentiel des 2,7 milliards de revenus d'exportation africains; et d'autres revenus substantiels sont générés à travers un commerce informel pratiqué au large des côtes africaines et dans l'arrière pays. Même si ce commerce manque de données statistiques

² Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone.

fiables, il apporte néanmoins des revenus aux millions d'Africains qui le pratiquent; de même qu'il contribue au développement commercial et à la pénétration des marchés situés dans les zones reculées. Il existe une certaine détermination à améliorer la valeur des produits et des chaînes de distribution à travers des investissements dans la transformation, la capacité commerciale des petites et moyennes entreprises.

Un facteur important affectant la valeur des produits de pêche maritime pour le développement africain est la portion significative – entre 25 et 30 pour cent de 1,6 million de tonnes en 2001 – de poissons à travers les eaux africaines capturés par les flottes étrangères par le biais des conventions spéciales d'accès. Ces prises ne profitent pas toujours au continent et il y a une inquiétude persistante relative au manque à gagner et à la perte d'opportunités quant au développement commercial et aux revenus pouvant être générés par les pays africains. Une évaluation des avantages et des pertes totales occasionnées par les conventions d'accès s'avère nécessaire, et dans le même ordre d'idées, différentes options de renforcement des investissements et de génération de revenus devraient être prises en compte.

La gestion et les politiques. L'on s'accorde sur le fait que le défi majeur de la pêche maritime (voir Tableau 8) est de stabiliser et de maintenir la production à travers la combinaison du contrôle de la gestion, des réformes politiques et des stratégies d'investissement associées à la diversification des activités économiques. A quelques exceptions près, les ressources maritimes et côtières du continent africain sont massivement exploitées et dans plusieurs cas, des signes de surexploitation et de dégradation des ressources sont évidents et apparaissent désormais de façon flagrante. L'accroissement de la population et l'urbanisation des régions côtières jouent un rôle primordial dans cette dynamique; tout prenant en considération la surcapacité de la flotte industrielle et la rudimentarité de la pêche côtière ainsi que les facteurs fondamentaux de dégradation des ressources. Au cours des dernières décennies, la compétition due à la rareté des ressources a aussi généré des conflits entre les parties, plus précisément entre les pêcheurs locaux et les professionnels de la pêche industrielle. Ces conflits prennent de plus en plus une dimension régionale.

Une planification de gestion à long terme des activités halieutiques à l'échelon régional, national et local est requise pour solutionner ces problèmes. Il faut que la nature transfrontalière des stocks et les habitudes migratoires des nombreuses communautés de pêcheurs soient acceptées et que les pays collaborent entre eux. Cet état de chose nécessite une harmonisation des textes et des cadres institutionnels. Ainsi, l'approche globale sera d'orienter les grands investissements dans le renforcement des capacités,



Travail du poisson - et amélioration de la valeur - dans une entreprise ougandaise , S. Heck

et compris dans les politiques et le suivi des politiques et des processus de mise en oeuvre, les mesures de contrôle et de surveillance (MCS). Dans la plupart des cas, ces plans de gestion auront à résoudre le processus politiquement et socialement difficile de réduction de l'effort de pêche aux deux échelles industrielle et artisanale. La durabilité écologique et la viabilité économique de long terme du secteur entier des pêches dépendent des réformes nécessaires.

Une autre caractéristique importante – identique à celle de la pêche en eaux territoriales – est la prépondérance du secteur artisanal dans la pêche en mer. Sa dynamique et son potentiel de croissance ne sont pas encore clairement compris, mais il est déjà évident que ce secteur reste encore sous-exploité. Selon les estimations, près de 90 pour cent des pêcheurs opèrent de manière artisanale et il est évident qu'ils sont associés à d'autres secteurs de l'économie; à travers les chaînes de production et la diversification de leurs moyens d'existence. La mobilité physique et l'adaptabilité de ce secteur requièrent une approche innovatrice dans la conception et la mise en oeuvre des mesures de gestion.

5.1.3 L'aquaculture

L'aquaculture a connu un accroissement dans la plupart des régions riches du monde, là où le potentiel existe, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. Dans tout le continent africain, seul l'Égypte a pu copier les modèles de changement mis en place dans les autres pays. Malgré des décennies d'investissement, de soutien technique et d'espoir perpétuel, les fruits de l'aquaculture n'ont pas tenu la promesse des fleurs. L'aquaculture demeure une activité précaire et marginalisée. Ce secteur a néanmoins connu des progrès dans des conditions et des contextes particuliers. Malgré les obstacles économiques, démographiques et sociaux actuels auxquels la région fait face, une approche plus positive de croissance du marché ainsi qu'une perception plus réaliste du potentiel technique, le tout associé à



Bassin piscicole dans la région du Katanga en RDC, D. Mahongol

une régénération globale de l'économie, suggèrent une meilleure exploitation des opportunités à l'avenir.

La production. Les trois premiers pays producteurs de poisson sont l'Égypte, produisant à elle seule 86 pour cent de la production africaine, suivi du Nigeria avec 7 pour cent et Madagascar deux pour cent (voir également Tableau 9). La production s'est accrue, mais bien plus lentement que celle des autres régions. Une fois encore, l'Égypte détient la palme avec un accroissement de production allant de 85.000 tonnes en 1997 à 376.000 tonnes en 2002. soit une croissance moyenne annuelle de 35 pour cent. Le niveau de croissance actuel est dépassé de 550.000 tonnes. En observant les tendances de croissance au sein des régions d'aquaculture, (voir Tableau 10), la période des années 1990 a été très positive, principalement dans les eaux salées (plus ou moins l'équivalent de l'aquaculture côtière). Il n'y a eu qu'un petit accroissement fluctuatoire dans l'aquaculture maritime spécifiquement aux contours de la zone atlantique. Il y a également eu une croissance solide de l'aquaculture dans les eaux salées du Delta du Nil avec une croissance particulière de la production des crevettes. Par contre, la croissance globale de la production de pêche en eau fraîche n'a augmenté que de 7 pour cent par an.

Selon les estimations des Nations Unies, la population du continent africain devrait s'accroître rapidement et avoisiner 1,188 millions (variant moyen) en 2010. Une étude de l'IFPRI et du Centre mondial du poisson³ a établi que pour maintenir la consommation du poisson au niveau actuel de (8 kg par personne/an) la production devrait augmenter de 6.2 à 9.3 millions de tonnes par an d'ici 2020. Cependant, les tendances de production actuelles associées à l'accroissement de la population démontrent que la consommation de poisson en Afrique est demeurée stagnante et même décroissante en Afrique subsaharienne. Pour couvrir les besoins futurs, il faudrait maintenir la quantité

des prises et si possible améliorer et rapidement développer l'aquaculture afin d'accroître d'au moins 260 pour cent (une moyenne annuelle de plus de 8,3 pour cent) d'ici l'an 2020 en Afrique subsaharienne uniquement.

Des études faites par la FAO⁴ et par d'autres institutions ont démontré que l'aquaculture avait un potentiel physique non-négligeable. En Afrique subsaharienne, plus de 9,2 millions km² (31 pour cent de la surface), étaient convenables à la pêche artisanale. Il a été prouvé que si les récents projets de pêche artisanale pouvaient servir de modèle, 0,5 pour cent seulement d'efforts seraient nécessaires à produire 35 pour cent de la production régionale requise en 2010. Mais ce potentiel demeure largement inexploité, comparé aux autres régions dotées de ressources similaires. En 2002, la production totale de l'Afrique subsaharienne était seulement de 79.500 tonnes. La production de l'aquaculture dans la plupart des pays demeure faible, les producteurs peu nombreux et les opérations commerciales rudimentaires. Il y a un besoin urgent d'adapter les expériences qui ont réussi dans d'autres régions au contexte africain et orienter les investissements vers les zones prioritaires de croissance actuelle et d'innovation. Le facteur fondamental d'accélération pour le développement semble se trouver dans l'amélioration des plans d'investissement et de gestion du secteur de l'aquaculture à l'aide d'approches bien structurées avec une définition précise du rôle des secteurs publics et privés.

La valeur. Les contributions des pays producteurs (pays générant des recettes de l'aquaculture pour plus de 5 milliards de dollars EU de production annuelle) en terme de valeur apparaissent au Tableau 11. Ces données, tenant leur sources des statistiques de l'aquaculture de la FAO, et parallèlement des registres nationaux, démontrent le rôle relativement insignifiant des comptes économiques nationaux même si l'impact local est à prendre en compte. Des études dans d'autres régions ont démontré que les revenus peuvent être générés, de même que des emplois créés ayant des retombées locales considérables dès lors que la production et les services sont combinés.

5.2 Les questions principales en matière de développement et de contraintes

5.2.1 Production durable des pêches de capture

Pendant plusieurs années, les objectifs des systèmes de gestion des pêches étaient exclusivement axés sur la maximisation de la production en référence au rendement durable maximum (MSY), et sur le contrôle des activités de pêche. Dans plusieurs pays, les départements ministériels en charge de la pêche ont tenté de lancer des projets d'octroi d'autorisations visant non seulement à contrôler

³ Delgado et al. (2003)

⁴ Aguilar-Manjarrez et Nath (1998).

le nombre de pêcheurs mais aussi à collecter des impôts sur leur activité. Mais cette approche n'a pas fonctionné. Des indicateurs démontrent que les stocks de ressources de produits halieutiques sont progressivement menacés de surexploitation. La pression de l'activité augmente et la plupart des pêcheurs opèrent dans des conditions précaires. Plusieurs raisons sont évoquées: manque de ressources de gestion et d'application, faible soutien politique pour les décisions difficiles, faible capacité et manque d'expérience dans la planification et le suivi ainsi que les problèmes logistiques et techniques. En clair, ces problèmes doivent être résolus si la production halieutique veut être durable. Un tel investissement dans la capacité de gestion devrait aller de pair avec des politiques et des processus améliorés.

5.2.2 Accélération de la croissance de l'aquaculture

Globalement, l'aquaculture est le secteur alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide. Elle contribue pour plus de 33 pour cent de la production mondiale de poisson. Selon les prévisions, l'aquaculture fournira environ 41 pour cent de la production totale de poisson d'ici à l'an 2020. Mais l'on se demande pourquoi malgré un tel élan, l'Afrique reste à la traîne? En prenant en considération les exemples de croissance rapide de l'aquaculture, plus particulièrement en Asie, les éléments suivants servent de facteurs de réussite: (i) une stratégie bien conçue et largement partagée; (ii) exploiter la dynamique des partenariats efficaces public-privé; (iii) une vision économique bien définie; (iv) de solides études de marchés, de la qualité des produits et du développement des marchés; (v) une recherche ciblée et le développement des partenariats; (vi) tester le développement des ressources, institutionnelles et techniques; et (vii) un processus continu de développement des politiques et des institutions. Ces facteurs doivent être examinés. Une approche diligente est requise; commençant par l'investissement dans les zones prioritaires actuelles d'innovation et de croissance, où des profits peuvent être réalisés à court terme. Par la suite, ces profits pourront largement être transférés à travers la région.

5.2.3 Réponse à l'expansion des marchés et aux tendances actuelles

Le commerce a toujours été un facteur important pour le développement des pêches. On estime que plus de 40 pour cent de toute la production globale de poisson franchit une frontière internationale allant du point de production à la zone de consommation. A mesure que le commerce et les conditions du marché se développent, le secteur des pêches a besoin de s'y conformer de façon à maximiser les profits selon les objectifs de développement. En Afrique, deux volets du commerce sont indispensables à ce stade: (i) accélérer l'intégration des chaînes de production africaines; et (ii) accroître la demande sur les marchés inter-régionaux

et urbains à travers le continent. Ces deux volets ont un impact fondamental sur l'avenir de la production et la consommation du poisson ainsi que dans le développement du secteur et des systèmes de gouvernance en général.

Le Tableau 12 montre l'importance croissante du commerce extérieur du poisson en Afrique. Dans l'intervalle de 30 années, le ratio du commerce externe du poisson (importations et exportations) comparé à la production globale du poisson s'est accru de 17 pour cent de 1969 à 47 pour cent en 1999. Ces données ne tiennent certainement pas compte du commerce informel du poisson et de ses dérivés entre les pays africains, ce qui pourrait même accroître le rôle actuel du commerce dans la garantie de la sécurité alimentaire et de la croissance économique.

Le commerce international du poisson a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. En 2001, les produits halieutiques d'exportation en Afrique ont été estimés à 2,7 milliards de dollars EU, ce qui correspond environ à 5 pour cent de la valeur totale mondiale du commerce du poisson. On pourrait faire davantage pour renforcer le marché africain des produits liés au poisson, à la fois dans la région et dans le monde. Dans plusieurs pays, les exportations de poisson vers l'Europe et les autres marchés d'Outre-mer étrangers contribuent désormais significativement aux économies nationales.

Dans des délais relativement courts, l'industrie de transformation et d'exportation du poisson a eu accès aux marchés soumis à une réglementation rigide en se conformant aux normes internationales du Point de contrôle critique et d'analyse des risques (HACCP) et des normes de contrôle sanitaire (SPS). Il y a là une grosse opportunité d'apprendre de ces succès et de construire les capacités d'un large spectre des petites et moyennes entreprises susceptibles de participer à ces opportunités de croissance. En même temps, il faudrait développer les relations commerciales avec les pays importateurs afin de stimuler la croissance des industries à valeur ajoutée en Afrique. Dans le secteur de la pêche maritime, les arrangements qui régissent l'accès de la flotte étrangère aux stocks de poissons doivent être conçus avec l'objectif de répondre à la demande de poisson et aux opportunités de développement économique sur le long terme.

5.2.4 Implication des productions à petite échelle pour augmenter la valeur et les bénéfices

Le secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique sont caractérisés par la prépondérance de l'exploitation artisanale. Le défi majeur est de soutenir la croissance potentielle de ce secteur dans un contexte de décentralisation et de "co-gestion", dans la mesure où des récentes réformes politiques et juridiques ont offert aux communautés l'opportunité de contribuer activement à la gestion des ressources halieutiques et de l'aquaculture. Ce renforce-

ment juridique a besoin d'être accompagné d'une capacitation de pouvoir économique afin de conduire à des résultats positifs. Ce qu'il y a lieu de faire à ce stade est d'investir stratégiquement dans l'infrastructure de la chaîne de production; cet investissement associé au services financiers et au soutien au développement des affaires devrait être orienté dans les petites et moyennes entreprises poissonnières. Un plus grand spectre de développement existe dans la production, la transformation et la commercialisation du poisson, ainsi que les services rattachés à ce secteur tels que le transport, la manufacture et la commercialisation, les services de conseil et la gestion de l'information.

5.3 Une vision des activités halieutiques et de l'aquaculture en Afrique

La pêche et l'aquaculture disposent de moyens leur permettant de contribuer au développement socio-économique considérable du continent. Cependant leur succès dépendra de l'adoption d'une approche intégrée, structurée et orientée dans l'investissement dans cette industrie en valorisant les atouts de tous les groupes de parties prenantes de même qu'en se fixant des objectifs de développement clairs. Le programme de développement de pêche du NEPAD a pour but d'accroître et de maintenir la contribution de la pêche et des industries de l'aquaculture au développement socio-économique et à la sécurité alimentaire de l'Afrique en: (i) maintenant et si possible en accroissant la production à long terme de la pêche et des produits de l'aquaculture en Afrique, ceci à travers une utilisation rationnelle des ressources halieutiques et un recours aux technologies respectueuses de l'environnement; (ii) consolidant la sécurité alimentaire et les bénéfices commerciaux pour le développement socioéconomique de l'Afrique par un accès amélioré des produits halieutiques au marchés locaux, régionaux et internationaux.

5.3.1 Les objectifs stratégiques du NEPAD dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

Le NEPAD, à travers son programme agricole poursuit des objectifs visant à exploiter les ressources agricoles du continent pour le développement socio-économique de l'Afrique. Dans beaucoup de pays et pour des millions de personnes, la pêche et les autres activités de l'aquaculture représentent une partie essentielle du secteur de la production alimentaire. Le secteur de l'alimentation humaine d'origine aquatique offre des opportunités stratégiques d'investissement en vue de réaliser les objectifs du PDDAA ainsi que ceux du Plan d'action environnemental et d'initiative d'accès au marché du NEPAD. Le Tableau 13 analyse la contribution actuelle et future de la Pêche continentale et maritime ainsi que d'autres activités de l'aquaculture dont les objectifs sont stratégiques du NEPAD.

Le secteur des pêches contribue donc à tous les éléments essentiels du PDDAA et des programmes du NEPAD. Sa valeur particulière tient du fait de sa conformité au cadre général de l'environnement aquatique et l'économie et la chaîne de production alimentaire en dépendent. Les efforts du NEPAD en faveur du secteur intègrent donc ce dernier dans un cadre de développement socio-économique plus vaste, mettant l'accent sur les profits des parties prenantes en Afrique au travers d'une productivité accrue, le commerce, la sécurité alimentaire et une meilleure gestion de l'environnement.

5.3.2 Scénarios futurs du sous-secteur des pêches

La section qui suit décrit plus en détail la vision du NEPAD relative à l'avenir du secteur, comment augmenter sa richesse et la rendre durable, et comment celui-ci pourrait générer des bénéfices pour le développement. Cette section est présentée selon les scénarios des résultats immédiats souhaités, à court et à moyen terme. Ils sont structurés autour de six axes majeurs qui ont été identifiés à la suite de longues consultations régionales portant sur les progrès à réaliser. Ces domaines sont les suivants: (i) la capacité humaine et institutionnelle; (ii) les outils de gestion et de mise en œuvre; (iii) soutenir et accroître la production; (iv) développer et ajouter de la valeur; (v) partager les bénéfices; et (vi) apprendre et échanger les connaissances. Ces domaines sont pris en compte sur des périodes de 1, 5 et 15 ans à travers lesquelles les objectifs de développement du secteur peuvent être définis. Les principales caractéristiques de ces objectifs sont les suivants:

- Sur un an: définit la mise en place d'un programme efficace visant à établir des partenariats opérationnels, les lignes de conduite et définit les règles de procédure et suivi. Les domaines pour promouvoir l'action sont en passe d'être maîtrisés.
- Sur 5 ans: les lignes directrices du programme devront être opérationnelles, le développement des politiques et les plans d'investissement portent leurs fruits à travers divers domaines, et des moyens sont identifiés afin d'obtenir plus de bénéfices et d'avantages solides.
- Sur 15 ans: les objectifs à long terme sont en train d'être réalisés; de nouveaux facteurs de risques et de changements externes sont pris en compte au cours de cette période en vue d'assurer la durabilité et la résistance de l'évolutions du secteur.⁵

En démarrant avec l'objectif du programme du NEPAD par rapport à ce secteur, le Tableau 14 examine les résultats

⁵ Ces programmes peuvent par ailleurs être développés aux niveaux sous-régional, national ou du sous secteur et peuvent être adoptés pour la pêche, les systèmes de ressources ou les chaînes d'approvisionnements.

enregistrés dans chacun des domaines essentiels ainsi que les attentes au travers des trois périodes.

5.3.3 Le rôle du NEPAD dans la mise en oeuvre du programme des pêches

Les gouvernements nationaux et les Communautés économiques régionales (CER) ont investi des ressources considérables dans les programmes de soutien au secteur et une multitude d'initiatives nationales et sous-régionales relatives à la responsabilité ont été prises dans le même sens. Le rôle du NEPAD est de soutenir et d'améliorer ces programmes en fournissant une coordination continentale élargie, des mécanismes d'échange, d'apprentissage et de renforcement des capacités. Le tableau ci-dessous analyse le modèle à trois niveaux conçu par le NEPAD dans son rôle de mise en oeuvre du programme.

Les agences nationales et locales n'ont pas toujours les moyens de répondre aux besoins et opportunités créés par l'environnement dynamique du secteur - tels que les accords et traités internationaux, les demandes du marché d'exportation et les exigences de qualité, les questions de gouvernance et de réduction de la pauvreté. Dans ces cas, les questions (liées à la catégorie 3) du marché de l'exportation devraient être résolues de concert par les CER, le NEPAD et les partenaires internationaux. Cela n'occulte pas pour autant la nécessité de ramener l'engagement au niveau le plus bas possible.

5.4 Approches et catégories d'investissements

Des opportunités catalytiques doivent être saisies en vue d'attirer et de guider les investissements dans le secteur.

Les investissements dans la mise en oeuvre du Plan d'action du NEPAD ou des programmes des CER devrait stimuler et guider des programmes d'investissements plus importants à l'échelle nationale. Il est aussi important que les investissements dans le secteur public soient méticuleusement sélectionnés afin d'impliquer davantage les investissements du secteur privé à tous les niveaux; du niveau industriel au niveau artisanal. Bien plus, des liens doivent être établis en dehors du secteur de la pêche; par exemple le secteur du commerce afin d'inciter des investissements complémentaires. Les catégories suivantes d'investissements sont probablement les plus importantes, comme indiquées dans le tableau ci-dessous.

5.5 Les domaines d'investissements prioritaires

Un nombre d'interventions prioritaires et d'actions ont été identifiées dans les trois sous-secteurs et dans chaque pilier du PDDAA. Ces interventions sont détaillées dans le Plan d'action du NEPAD pour le développement de la pêche et de l'aquaculture africaine (2005). Dans cette section, ces priorités sont regroupées selon les domaines et les catégories d'investissements. Les besoins indicatifs en ressources sont formulés dans chacun des horizons temporels sur 1, 5 et 15 ans. Ceux-ci sont basés sur des estimations globales de chaque situation typique, et peuvent seulement servir d'indicateurs pour faire avancer un secteur aussi divers que dynamique. Une plus grande collaboration entre les composantes individuelles, les cas et les processus est nécessaire pour parvenir à des plans détaillés d'investissement aux divers niveaux gouvernementaux et

Rôle du NEPAD dans la mise en oeuvre du programme des pêches

Catégorie	Thèmes	Implications
1. Domaines dans lesquels le NEPAD est uniquement responsable et compétent.	Traités inter-gouvernementaux; représentations du commerce mondial d'importance continentale; représentation dans les fora économiques mondiaux; interactions inter-sectorielles ou fonctionnelles régionales; recherche avancée et capacités de formation à travers des centres d'excellence; soutien politique aux réformes sectorielles.	Un nombre limité de fonctions spécialisées intervient à ce niveau. Le NEPAD devra mobiliser des ressources afin d'assumer ces fonctions; l'interaction avec les agences sous-régionales et nationales est primordiale pour l'efficacité et le bien-fondé du programme.
2. Domaines dans lesquels le NEPAD joue un rôle important d'échange, de facilitateur et d'orientation.	Développer et communiquer les perspectives régionales sur les ressources, le développement, et les indicateurs économiques; identifier les intérêts communs, organiser la recherche et les initiatives de développement, promouvoir et coordonner le renforcement des capacités, développer et promouvoir de meilleures approches de formulation des politiques, la mise en oeuvre, la gestion et l'application technique.	Les fonctions avec un rôle du NEPAD clairement défini; coordination étroite avec les CER; soutenues principalement à travers des programmes spécifiques et des initiatives en réponse au facteurs externes ou internes au secteur. L'objectif à long terme pourrait être celui de ramener les capacités à un niveau inférieur afin de permettre une flexibilité continue dans les réponses du NEPAD.
3. Domaines dans lesquels le NEPAD n'a pas de rôle spécifique à jouer; où la responsabilité et la capacité se trouvent ailleurs.	La gestion, l'investissement et le renforcement des capacités à l'échelle locale, nationale et sous-régionale; bilatérale et l'interaction entre les CER sur l'accès aux ressources, le commerce, l'investissement; le suivi local national et sous-régional, les négociations politiques, la planification et la responsabilité.	Peut seulement être valable là où la catégorie (2) peut supporter les actions de niveau inférieur - besoin d'une bonne communication pour véhiculer les besoins et les réponses, d'excellents canaux de renforcement des capacités afin de soutenir la subsidiarité.

Catégories et sources d'investissements			
Catégorie	Applications typiques	Instruments financiers	Critères d'allocation
Investissements dans les biens publics	Politiques, système juridique, gestion sectorielle, suivi et contrôle, recherche et développement des connaissances.	Revenus des budgets nationaux, soutien budgétaire direct étranger, assistance technique externe.	Politique nationale, examens du budget, propositions de programmes.
Développement de l'infrastructure - physique - renforcement des capacités	Transport, services, ports et activités portuaires, centres de recherche et de démonstration. Formation et développement des compétences.	Capital national et revenus budgétaires; emprunts au secteur public, prêts multilatéraux, initiatives de financement privé.	Des arguments sectoriels plus larges, objectifs de politique nationale, recettes comparatives.
Investissement commercial - petite échelle - grande échelle	Capacité physique et capital de production pour: vaisseaux, équipements, installations de pêches, usines de transformation; développement du marché; services, suivi, gestion sanitaire, conseil..	Petite échelle: micro-finance, unions de crédit, capital propre. Grande échelle: stocks, banques et capital d'entreprise. Tous soutenus par le financement national ou international; le secteur artisanal pouvant être soutenu par l'aide au développement, etc.	Dépendant des règles régissant l'octroi de crédit, par les titres, des recettes, qualité de la proposition; certains fonds peuvent être destinés à des initiatives spécifiques.
Investissement social	Promotion et soutien de la société civile et des «agences intermédiaires», promotion du programme de développement social.	Budgets nationaux, fonds internationaux, contribution des ONG/ entités, donateurs.	Questions urgentes; recours aux problèmes sociaux, potentiel de produire des impacts.

des entreprises. La première priorité du NEPAD sera en effet celle de faciliter le développement de ces plans.

5.5.1 Compétences humaines et institutionnelles

Les domaines d'investissements prioritaires:

- établir des structures, des réseaux et des procédures à l'échelon national, local et régional pour une meilleure gestion du secteur et une gouvernance responsable avec une définition claire des rôles des secteurs public et privé et de la société civile;
- renforcer les capacités des planificateurs et des gestionnaires pour une meilleure planification de l'investissement, en appliquant les approches détaillées de la valeur économique;
- améliorer les cadres politiques et juridiques afin d'accroître les revenus de développement des sociétés de pêche africaines; y compris l'examen du cadre fiscal, des accords internationaux de commerce et des conventions d'accès de la flotte;
- promouvoir les organisations de producteurs, y compris les petites et moyennes entreprises, et faciliter leur accès aux services financiers, au savoir-faire et à l'infrastructure;
- concevoir des approches d'investissement publiques/privées;
- améliorer l'intégration des investissements dans les pêches et les recettes dans les comptes nationaux et les procédures de planification à tous les niveaux du gouvernement;
- édifier une capacité technique et de gestion dans ce secteur aussi diversifié.

Estimations des ressources nécessaires

(millions de dollars EU):

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Compétences humaines et institutionnelles	700	2.600	3.700	308

5.5.2 Outils de gestion et mise en oeuvre

Domaines prioritaires d'investissements:

- concevoir et utiliser des approches de gestion collégiale de l'écosystème dans les activités de pêche continentale et maritime;
- renforcer les capacités des parties prenantes importantes impliquées afin de développer et mettre les plans de gestion en oeuvre en intégrant les structures locales, nationales et d'écosystème;
- concevoir et utiliser un cadre de politique et d'outils fiscaux cohérent en vue d'une gestion saine du secteur;
- renforcer les capacités au sein de toutes les parties prenantes afin de remplir les fonctions de gestion du secteur de l'aquaculture;
- identifier les situations nécessitant une amélioration, concevoir et faire usage des stratégies sociales et économiquement viables;
- définir et utiliser des pratiques adéquates dans l'accomplissement des fonctions de gestion du secteur; par exemple la productivité, la qualité des ressources, des parties ayant des intérêts, l'efficacité et le rendement économique.

Estimations des ressources nécessaires*(millions de dollars EU):*

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Intruments de gestion et de mise en œuvre	490	2.450	4.900	408

5.5.3 Augmentation et rendement durable la production

Domaines prioritaires d'investissements:

- accroître la capacité pour une meilleure capture durable en investissant dans la gestion, la gouvernance, l'infrastructure et les technologies dans un contexte de plans de gestion concertés;
- identifier et promouvoir les opportunités d'amélioration de la pêche;
- accélérer la croissance de l'aquaculture artisanale et industrielle en utilisant une approche rationnelle commençant par les zones de priorité de la croissance et de l'innovation actuelles;
- créer un environnement favorable à l'investissement du secteur privé de la pêche artisanale à la pêche industrielle;
- établir des références, des normes et des protocoles pour une production accrue et soutenue dans les principales zones de pêche.

Estimations des ressources nécessaires*(millions de dollars EU):*

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Accroître et améliorer la production	300	4.100	11.300	942

5.5.4 Développement et valeur ajoutée

Domaines prioritaires d'investissements:

- améliorer la compréhension de la valeur économique des produits de l'aquaculture et réaliser des plans d'investissement cohérents dans tous les secteurs concernés;
- réduire les pertes économiques et nutritives sur les produits de l'aquaculture et leurs dérivés, développer les infrastructures des transports, initier le développement de l'entreprise, des politiques, des normes et des technologies;
- renforcer les politiques commerciales et les règles ainsi que les normes sur la qualité afin d'encourager le commerce de l'aquaculture vers la clientèle des marchés domestiques, régionaux et internationaux;
- améliorer la valeur des produits de l'aquaculture et les chaînes de production à travers des investissements

dans le secteur des industries performantes, les infrastructures et les services;

- mettre sur pied des partenariats public-privé efficaces destinés à l'investissement dans le développement du marché des produits de l'aquaculture africains dans les régions et au niveau international.

Estimation des ressources nécessaires*(millions de dollars EU):*

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Développement et valeur ajoutée	200	2.600	7.400	617

5.5.5 Partage des bénéfices

Domaines prioritaires d'investissement:

- concevoir et faire usage d'approches pratiques garantissant l'accès des pauvres aux ressources et aux services du secteur, y compris les régimes juridiques d'accès, les services juridiques et davantage de responsabilités institutionnelles sur le plan local et national;
- renforcer l'intégration des produits de l'aquaculture dans les initiatives de sécurité alimentaire de la région, y compris les programmes de cantines scolaires et les programmes de développement ruraux dans les régions à risques alimentaires et hydriques;
- renforcer les capacités des entreprises artisanales et celles des femmes entrepreneurs afin qu'elles profitent plus des opportunités commerciales qu'offre un secteur en pleine expansion;
- encourager la participation des organisations de la société civile en charge de la gouvernance et des procédures de gestion;
- améliorer la compréhension des bénéfices des produits des pêches et de l'aquaculture pour le développement humain, développer et mettre en œuvre des programmes d'investissements ciblant les populations vulnérables.

Estimation des ressources nécessaires*(en millions de dollars):*

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Partages des profits	500	3.300	5.800	483

5.5.6 Apprentissage et échange des connaissances

Domaines prioritaires d'investissement:

- améliorer le flux d'information et les leçons des meilleures pratiques dans le secteur et entre les diverses parties prenantes à l'échelle locale et régionale;

Résumé des besoins d'investissement en dollars EU sur 15 ans

Composante	millions de dollars EU			
	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Capacité humaine et institutionnelle	700	2.600	3.700	247
Instruments de gestion et de mise en oeuvre	490	2.450	4.900	327
Maintien et accroissement de la production	300	4.100	11.300	753
Développement et amélioration	200	2.600	7.400	493
Partage des bénéfices	500	3.300	5.800	387
Apprentissage et échange de connaissances	200	1.400	2.200	147
TOTAL	2.390	16.450	35.300	2.354

Estimation des ressources nécessaires

(millions de dollars EU):

Domaine d'investissement	Sur un an	Sur 5 ans	Sur 15 ans	Moyenne annuelle
Apprendre et échanger les connaissances	200	1.400	2.200	183

sectorielle, y compris la productivité, la transparence dans la gestion des ressources, la gestion de l'eau, les technologies, les changements climatiques, les marchés et la gouvernance.

5.6 Résumé des ressources nécessaires et des types d'investissements

- mettre en place des programmes de promotion pour le transfert et l'adaptation des compétences et les technologies existantes de secteurs et régions variés pour des résultats immédiats;
- créer un environnement de savoir et d'apprentissage, avec un processus et des indicateurs clairs de suivi des performances des investissements du secteur et leurs implications socio-économiques et environnementales;
- renforcer les capacités d'application de la recherche et des connaissances de la région dans les domaines clé affectant la durabilité à long terme de la croissance

Le total des ressources requises est de l'ordre de 35,3 milliards de dollars sur 15 ans et avoisine 2,4 milliards de dollars EU par an. Presque la moitié de cette somme, approximativement, 1,246 milliards de dollars devrait directement être investie dans la chaîne de production (composantes "production" et "valeur") et proviendrait principalement des investisseurs du secteur privé. L'investissement dans les biens publics mettra l'accent sur les changements politiques et institutionnels à travers les composantes du secteur en vue d'attirer et d'orienter de plus grands investissements par le secteur privé et des tierces agences.

Tableaux

Résumé

TABLEAU A

Total des ressources requises dans les domaines prioritaires du PDDAA, 2002-2015

Pilier/ sous-secteur	milliards de dollars EU				
	Dans l'immédiat 2002-2005	Court terme 2006-2010	Moyen Terme 2011-2015	Total 2002-2015	Moyenne annuelle
Terre et eau	12,1	31,7	24,7	68,5	4,9
Infrastructure rurale et capacités commerciales	29,7	49,2	49,7	128,6	9,2
Outils de production et de protection sociale	13,4	17,9	18,3	49,6	3,4
Recherche & technologie	0,9	1,5	2,2	4,6	0,3
Sous-secteur du bétail	2,8	6,8	11,6	21,2	1,8
Sous-secteur de la sylviculture	7,7	20,5	18,7	46,9	3,9
Sous-secteur de la pêche	2,4	16,5	16,4	35,3	2,9
TOTAL	69,0	144,1	141,6	354,7	26,4

La période à court terme couvre l'investissement dans le bétail, la sylviculture et les produits de l'aquaculture.

Chapitre 3

TABLEAU 1
Part des produits alimentaires d'élevage dans le PIB agricole (%)

Région	Popul. Agric. (%)	PIB du bétail dans l'agric.	Contribution de l'élevage au PIB par			
			Bovins ¹	Moutons et chèvres ¹	Porcins ²	Volaille ³
Centrale	58,7	24,8	61,1	18,7	8,4	11,8
Orientale	75,9	30,0	70,9	20,6	1,8	6,7
Septentrionale	30,9	37,8	45,0	19,9	0,1	35,0
Australe	50,6	41,9	60,1	6,8	5,0	28,1
Occidentale	50,5	17,7	42,9	26,3	6,2	24,6
TOTAL	54,7	30,1	56,5	18,2	3,2	22,2

¹ viande et lait; ² viande; ³ volaille et oeufs.
Source: FAO.

TABLEAU 2
L'importance relative des zones agro-écologiques pour l'élevage

Zones agro-écologiques	Prop. domaine des terres (%)	Prop. population (%)	Prop. bétail ¹ (%)	Population par km ²	LUs par km ²	LU/100 population	Prop. viande ² (%)	Prop. lait ² (%)
Désertes & arides	48,5	19,3	26,1	10,9	3,2	29,0	25,0	26,6
Semi-arides	15,4	22,4	30,0	39,8	11,4	28,7	29,3	24,9
Semi humides	17,3	24,8	21,3	39,2	7,2	18,4	22,7	22,6
Humides	13,9	19,5	6,9	38,4	2,9	7,6	8,6	3,3
Montagneuses	4,8	14,0	15,7	80,4	19,2	23,9	14,3	22,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	27,4	5,9	21,4	100,0	100,0

¹ En terme d'unités de bétail; ² en termes de production.
Source: FAO.

TABLEAU 3
Taux de croissance annuelle dans la production de viande, de lait et des oeufs 1993-2003 (%)

Région	Viande	Lait	Oeuf	Aggrégat
Centrale	1,6	0,8	-0,6	1,3
Orientale	2,4	3,5	2,5	3,2
Septentrionale	3,6	4,5	2,8	4,1
Australe	1,4	1,0	4,2	1,3
Occidentale	2,7	2,6	1,9	2,5
TOTAL	2,4	3,2	2,7	2,9

Source: FAO.

TABLEAU 4
 Estimations du taux de croissance nécessaire pour atteindre l'auto suffisance d'ici 2015 (%)

Région	Viande	Lait	Oeuf	Aggrégat
Centrale	2,1	7,8	7,0	4,3
Orientale	3,2	4,6	7,1	4,4
Septentrionale	4,1	4,3	4,0	4,2
Australe	1,6	3,2	3,1	2,6
Occidentale	2,7	8,1	4,1	5,6
TOTAL	2,5	4,9	4,4	4,2

Source: FAO.

Chapitre 4

TABLEAU 5
Tendances et projections de la production des billes de bois en 2020 (million m³)

Sous-région	1980	1990	2000	2010	2020
Afrique du Nord	2,4	3,0	3,8	5,2	6,2
Afrique Orientale	6,3	8,1	10,1	10,2	10,3
Afrique Australe	16,5	17,5	24,0	28,3	32,3
Afrique Centrale	7,9	10,7	12,7	15,7	19,2
Afrique Occidentale	16,9	17,4	18,2	19,7	20,7
TOTAL	50,0	56,7	68,8	79,1	88,7

Source: FAO, 2002a; Rytkönen, 2001.

TABLEAU 6
Estimations de la consommation du bois de chauffage en Afrique (million m³)

Sous-région	2000	2010	2020
Afrique du Nord	60,08	67,29	72,22
Afrique Orientale	199,21	233,73	268,87
Afrique Australe	84,32	99,05	115,79
Afrique Centrale	116,42	137,16	157,83
Afrique Occidentale	175,09	204,29	235,49
TOTAL	635,12	741,53	850,19

Source: FAO, 2002.

Chapitre 5

TABLEAU 7
Les plus grands producteurs de poisson en Afrique (pêche continentale)

Pays	Production en tonnes					
	1980	1985	1990	1995	2000	2002
Égypte	89.143	136.255	175.669	244.300	253.470	292.645
Tanzanie	189.900	257.883	356.956	317.029	280.000	273.850
Ouganda	165.840	160.800	245.223	208.789	219.356	221.898
Rép Dém du Congo	101.800	146.220	159.300	154.751	205.000	215.000
Nigeria	107.530	80.141	91.617	117.903	132.315	187.233
Kenya	42.101	99.647	190.993	187.241	210.343	137.792
Mali	88.228	54.178	70.535	132.900	109.870	100.000
Tchad	60.000	55.000	70.000	90.000	84.000	84.000
Ghana	40.000	43.000	58.000	60.000	74.500	74.500
Zambie	50.988	68.000	64.868	70.546	66.671	65.000

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 8
Les principaux producteurs de pêche maritime en Afrique

Pays	Production en tonnes					
	1980	1985	1990	1995	2000	2002
Maroc	334.720	476.835	573.543	855.311	901.096	900.768
Afrique du Sud	864.887	797.608	544.760	580.999	663.137	797.384
Namibie	10.200	13.000	267.233	569.432	589.233	623.891
Sénégal	217.654	231.059	293.172	323.667	379.797	356.056
Ghana	192.016	233.216	337.872	292.844	377.570	296.678
Nigeria	147.735	156.838	217.364	231.579	309.062	293.823
Angola	77.585	92.593	125.088	116.781	232.351	254.797
Algérie	48.000	66.000	90.644	105.878	113.158	134.324
Égypte	32.254	37.854	75.367	91.001	130.845	132.526
Madagascar	17.373	35.189	73.640	86.627	107.959	114.219

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 9
Les dix premiers producteurs de poisson en Afrique: statistiques des trois dernières années (t)

Pays	2001	Pays	2002	Pays	2003
Égypte	342.864	Égypte	376.296	Égypte	445.181
Nigeria	24.398	Nigeria	30.663	Nigeria	30.677
Madagascar	7.749	Madagascar	9.713	Madagascar	9.507
Tanzanie	7.300	Tanzanie.	7.630	Afrique du Sud	7.720
Ghana	6.000	Ghana	6.000	Tanzanie.	7.002
Zambie	4.520	Afrique du Sud	5.555	Ouganda	5.500
Afrique du Sud	4.329	Ouganda	4.915	Zambie	4.501
Rép. Dém du Congo	2.744	Zambie	4.630	Rép. Dém. du Congo	2.965
Ouganda	2.360	Rep. Dem. du Congo	2.965	Zimbabwe	2.600
Zimbabwe	2.285	Zimbabwe	2.213	Tunisie	2.130

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 10
Total de la production de l'aquaculture par environnement (en tonnes)

Environnement	1991	1993	1995	1997	1999	2001
Culture en eau salée	36.062	34.695	41.724	65.499	191.288	302.007
Culture en eau fraîche	49.668	47.458	51.905	52.235	76.302	90.956
Mariculture	4.934	7.223	6.664	7.393	8.154	8.890
TOTAL	90.664	89.376	100.293	125.127	275.744	401.853

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 11
Les tendances en valeur de production de l'aquaculture par pays (million de dollars EU)

Pays	1994	1997	2000	2003
Égypte	103.432	183.879	815.046	615.011
Nigeria	40.065	58.368	56.630	77.253
Madagascar	6.637	20.840	27.720	39.035
Afrique du Sud	8.501	9.179	13.785	29.912
Tunisie	7.548	9.489	7.107	10.182
Seychelles	2.132	7.008	4.098	10.050
Rép. Dém. du Congo	715	2.000	5.193	7.419
Zambie	12.458	14.159	6.996	5.669
Ouganda	157	302	820	5.500
Zimbabwe	523	590	4.577	5.460
Maroc	11.014	8.907	5.054	4.726

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 12
La balance commerciale étrangère et de la pêche (millions de tonnes)

	1969	1979	1989	1999
Production totale de poisson	4,2	3,8	5,0	6,3
Utilisation non-alimentaire	2,1	0,9	0,7	0,7
Importations	0,4	1,3	1,6	1,8
Exportations	0,3	0,4	0,6	1,2
Production totale de poisson	2,1	3,7	5,2	6,2

Source: FAO, 2005.

TABLEAU 13
Contribution de la pêche et des autres produits de l'aquaculture aux objectifs stratégiques du NEPAD

Objectifs stratégiques du NEPAD	Pêche continentale	Pêche côtière et maritime	Aquaculture
LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE (PDDAA)			
Pilier 1: Élargir le domaine à la gestion agraire durable et au contrôle effectif des systèmes hydrauliques.	Améliorer la gestion intégrée de l'eau au niveau des bassins et des mers; accroître la production de l'eau; soutien au bétail en vue de ravitailler les populations démunies; accroître les sources de revenus des communautés	Plans de gestion à long terme des ressources côtières et maritimes; nécessité de rationalisation des coûts et des profits en vue de contrôler les efforts; cadre d'augmentation et de diversification des profits pour les acteurs locaux et régionaux.	Améliorer les pratiques de gestion hydraulique au niveau des communautés villageoises, accroître les revenus de la production dans les régions menacées de sécheresse en Afrique tout en améliorant la viabilité de l'investissement.
Pilier 2: Améliorer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales pour l'accès au marché.	La promotion des produits de pêche, plus spécifiquement ceux provenant du secteur artisanal a favorisé l'accès des zones reculées à de plus vastes marchés; impliquant davantage les producteurs ruraux pour le développement des marchés ruraux.	Les produits de pêche côtière et maritime ravitaillent désormais les marchés locaux, régionaux et internationaux; dans la plupart des pays, ils sont devenus les denrées principales des exportations; d'importants investissements dans la transformation, la promotion et les activités dérivées ont accéléré le développement commercial.	La promotion des produits de l'aquaculture avec le développement commercial a rapproché les zones reculées des grands marchés, stimulant l'implication des producteurs ruraux.
Pilier 3: Augmentation de la production alimentaire et réduction de la famine	La Pêche continentale fournit du poisson à plusieurs millions d'Africains; elle ravitaile les populations exposées à l'insécurité alimentaire en leur offrant des produits abordables; des réseaux de distribution bien implantés.	La pêche côtière et maritime produit plus de 60 pour cent du poisson en Afrique; elle nourrit des millions de petits pêcheurs et de consommateurs; un commerce local, régional et urbain bien implanté.	Les petites et moyennes entreprises offrent des produits abordables aux consommateurs ruraux et urbains. Les systèmes intégrés accroissent aussi la production des cultures et du bétail.
Pilier 4: Recherche agricole, dissémination technologique et adoption.	La recherche dans la gestion et la production de l'eau connaît une avancée significative dans le secteur de la pêche; les technologies d'après récoltes offrent des opportunités de recherche et de développement.	La recherche dans la gestion des zones côtières et les aires maritimes protégées prévoit des applications et des instruments des technologies de développement d'une importance remarquable en égard aux limitations de prises.	Le succès du commerce du poisson en Égypte représente désormais plus de 50 pour cent de la production de l'aquaculture et implique la création d'opportunités de transfert technologique dans les régions. Innovations en biotechnologie d'un potentiel remarquable pour l'expansion de l'agriculture et du secteur alimentaire.
INITIATIVE D'ACCÈS AU MARCHÉ			
Renforcer l'intégration économique régionale à travers le commerce inter-Africain; diversification des produits, spécifiquement les produits agricoles.	Produits de pêche commercialisés à grande échelle entre pays africains; participation intensive des femmes; cadre d'expansion sous-exploité.	Les produits de pêche artisanale et industrielle deviennent d'importantes denrées régionales; supprimer les barrières commerciales régionales peut renforcer les marchés régionaux.	Les ressources peuvent offrir des avantages considérables, les marchés intérieurs s'étendent. Le potentiel reste encore sous-exploité.

(cont.)

TABLEAU 13 (cont.)

Contribution de la pêche et des autres produits de l'aquaculture aux objectifs stratégiques du NEPAD

Objectifs stratégiques du NEPAD	Pêche continentale	Pêche côtière et maritime	Aquaculture
Accroître l'accès et la compétitivité des produits Africains dans les marchés internationaux.	Exemples des exportations internationales des produits de pêche continentale, par exemple: les exportations internationales à partir de la pêche interne) (la Perche du Nil depuis les Grands Lacs); La demande globale croissante est une opportunité additionnelle d'investissement dans la capacité; opportunités de cibler des objectifs.	Les produits maritimes sont les principaux produits africains d'exportation évalués à 2,7 milliards de dollars EU par an; l'accès préférentiel à certains marchés doit être révisé; les marchés ciblés changent et on prévoit un accroissement des échanges Sud-Sud.	La demande globale va substantiellement s'accroître, les perspectives à long terme sont prometteuses. L'aquaculture est négligeable, mais peut accroître son rôle de 20-30 pour cent si elle est développée, principalement à travers des produits de valeur compétitive. La production de l'aquaculture peut faciliter les liens entre les réseaux de transformation et de commerce, plus particulièrement des produits de grande valeur .
PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL			
Conservation et gestion durable des ressources maritimes côtières et en eau fraîche.	La pêche continentale constitue l'élément clé de la gestion intégrée des eaux; des investissements considérables ainsi que la capacité de gestion de l'aquaculture contribuent à la gestion globale de l'environnement; la production de l'aquaculture contribue à l'exploitation durable des ressources.	La pêche constitue le principal utilisateur des ressources maritimes et côtières et représente un point d'entrée pour l'investissement en matière de gestion; ces investissements deviennent critiques pour l'avenir de la pêche lorsque les limites de production sont respectées; les Zones maritimes protégées sont des outils essentiels de conservation.	Le développement du secteur accroîtra l'exploitation des ressources – terre, eau, biodiversité pourraient être affectées mais de bonnes stratégies et des systèmes de gestion fiables pourraient produire des avantages et minimiser les impacts.
Conservation transfrontalière et gestion des ressources naturelles.	La plupart des systèmes hydrauliques traversent les frontières; approche d'écosystème davantage adoptée; les mécanismes de gestion transfrontalière émergent.	Les larges écosystèmes marins et une population aquatique importante nécessitent une gestion transfrontalière; les organes régionaux de gestion de la pêche organisent des fora de coordination.	Rôle de l'aquaculture dans les grands espaces de pêche et les prises – la capacité environnementale, la santé des animaux aquatiques et la biodiversité.

Source: Plan d'action du NEPAD pour le développement de la pêche et de l'aquaculture africains. 2005.

TABLEAU 14

Scénarios futurs du sous-secteur de la pêche

Situation actuelle	Résultats Escomptés		
	1 an	5 ans	15 ans
OBJECTIF: ACCROÎTRE ET MAINTENIR LES CONTRIBUTIONS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE L'AFRIQUE			
Vulgariser les questions et les défis, et développer des outils et des protocoles; il y a un élan de changement, les politiques connaissent des réformes, la mise en oeuvre devrait être définie.	Approche cohérente et méticuleuse existante au niveau régional, les cibles et les indicateurs définis, les acteurs engagés dans le processus de mise en oeuvre, les investisseurs conscients des options et des opportunités dans le secteur public, privé et les autres secteurs.	Investissements inter-sectoriels et programmes mis en place, d'importantes actions entreprises pour assurer la réalisation des objectifs à long terme; des réalisations concrètes de développement ont été obtenues; l'idée d'accroissement des investissements à été conçue et acceptée.	Réalisation des objectifs majeurs préalablement définis, toutes les composantes du secteur désormais institutionnalisées, une base de sécurité et de procédure mise en place en vue de garantir la réalisation des profits.
1. LA CAPACITÉ HUMAINE ET INSTITUTIONNELLE			
Approche sectorielle fragmentée, manque de capacité régionale et nationale, interaction limitée entre les différentes parties..	Identifier les capacités régionales, nationales et locales dans la gestion et le développement. Développement des liens entre le secteur privé et la société civile. Définition de la gestion stratégique des ressources du secteur. Définition des objectifs de renforcement des capacités.	Increased capacity to manage Amélioration de la capacité de gestion des ressources du secteur. Structures de contrôle de la gestion des ressources en collaboration avec les acteurs. Accroissement de la production grâce au renforcement des capacités.	Structures capables d'assurer la réalisation des objectifs du secteur. Structures assurant l'interaction entre les différentes parties.

(cont.)

TABLEAU 14 (cont.)

Scénarios futurs du sous-secteur de la pêche

Situation actuelle	Résultats Escomptés		
	1 an	5 ans	15 ans
2. OUTILS DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE			
Mauvaise compréhension de la situation des produits et des ressources. Capacité limitée de gestion et de développement des ressources. Pression immense dans l'exploitation de certaines ressources.	Définition de meilleures pratiques de gestion. Identification des ressources fondamentales pour le développement des plans de gestion. Moyens de capacité limités dans le cadre de la mise en oeuvre. Développement des stratégies de compréhension des produits et des ressources.	Meilleures pratiques de gestion des stocks et des ressources. Mise en oeuvre des plans de gestion par les différentes parties. Valeur totale des ressources et de la capacité mieux apprises.	Au fur et à mesure que la pression relative à l'exploitation des ressources s'accroît, les stratégies de gestion sont développées et adaptées afin de garantir le maintien des ressources.
3. MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA PRODUCTION			
La production de la pêche stagne, à cause de la sous-exploitation du secteur; émergence des critères de croissance et d'innovation dans le cas des petites unités de production; cadre d'accroissement des activités mal apprises.	Identification des domaines de priorité et des objectifs de développement de la pêche et conception des stratégies d'investissement entre le secteur public et le secteur privé; identification des actions à entreprendre pour l'accroissement de la production et la conception des plans d'intervention; garantie d'opportunités d'exploitation des stocks et stratégies d'utilisation mises en place.	Réalisation des objectifs de l'aquaculture à moyen terme dans les domaines prioritaires (accroissement de la production, diversification, catégorie d'entreprise); identification des zones d'expansion; accroissement de la production de l'aquaculture sur le moyen terme; cadre d'expansion mieux compris; établissement d'investissements pour l'exploitation des produits et intégration dans la gestion.	Établissement d'un secteur de l'aquaculture diversifié et mieux intégré dans les marchés (locaux, régionaux et les exportations); création d'emplois; pérennité des systèmes de production de l'aquaculture mieux comprise; stabilisation de la production du poisson à une échelle durable; accroissement de la production de pêche du niveau de l'année 2005.
4. DÉVELOPPER ET AMÉLIORER			
Valeur totale de la chaîne de production mal apprise, mais des cadres d'accroissement de la production conçus à travers l'investissement dans les technologies, l'infrastructure et les politiques.	Adoption d'une approche de chaîne de production pour le développement du secteur; identification des objectifs et des stratégies d'investissements; définition du rôle des investisseurs publics et privé; établissement d'un cadre d'insertion du patrimoine économique dans les comptes nationaux.	Réduction des pertes postérieures aux récoltes dans les unités artisanales et industrielles; la diversification du secteur de la transformation s'accroît dans la pêche et l'aquaculture; accroissement significatif de la valeur des stocks dans la chaîne de production; amélioration des conditions de commerce et de marché afin d'attirer les investissements dans la chaîne de production (locale, régionale et internationale).	L'amélioration de la valeur ajoutée, la transformation et les services apportent une contribution considérable au secteur de la pêche; le commerce local et régional contribuent à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois; un meilleur accès des produits et des producteurs aux marchés de l'exportation.
5. LE PARTAGE DES BÉNÉFICES			
Pauvreté réduite, sécurité alimentaire presque assurée, questions de santé et de bétail discutées, mais compréhension limitée du partage des profits; reconnaissance des questions d'égalité, d'accès et de droits, mais défaut de stratégies pour agir.	Vulgarisation des questions de développement social; options sectorielles pour assurer l'égalité, liens potentiels avec les ODM; impact potentiel de la sécurité alimentaire mieux compris; accords sur le développement et l'usage des approches conçues; reconnaissance de collaboration avec les autres secteurs.	Gamme variée d'exemples applicables à la garantie et à l'application de l'égalité, droits d'accès, réduction de la vulnérabilité dans les principaux sous-secteurs/ domaines de ressources; impact de l'investissement dans la sécurité alimentaire clairement défini; mise en place des stratégies en vue d'accroître l'impact des ODM.	Contribution significative du secteur dans la mise en oeuvre des ODM et mise en place des mécanismes à long terme assurant le développement humain.
6. L'APPRENTISSAGE ET L'ÉCHANGE DES CONNAISSANCES			
Fonctions limitées et organisées en vigueur, malgré la nécessité d'établir des systèmes de suivi; expertise dispersée et difficilement accessible.	Institution d'un cadre et des procédures de détermination du changement, indicateurs de suivi, acquérir et partager les connaissances; paramètres pour les TIC, maîtrise des réseaux, pouvoir de décision, responsabilité.	Fonctionnement des procédures de suivi; détermination du changement dans l'information, les connaissances et l'échange de ces connaissances parmi les différents acteurs, avec pour conséquence la prise de décision efficace, l'allocation des ressources, une gestion transparente.	Mieux développer le processus de liaison du secteur aux différents niveaux opérationnels complètement institutionnalisés, meilleur appréhension des profits, engagement à long terme à soutenir et étendre; les connaissances plus amplement échangées par rapport au secteur.

Source: Plan de développement de la pêche et de l'aquaculture africaines. NEPAD. 2005.